

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 23 mai 2016

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE SEIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *17 mai 2016*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -  
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -  
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT  
- M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -  
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -  
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS -  
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -  
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -  
Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 23H30 à 00H54  
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 00H15 à 00H54  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 00H45 à 00H54  
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 00H00 à 00H54  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H12 à 18H39  
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H12 à 00H54  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 00H37 à 00H54  
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 18H12 à 18H56  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H12 à 00H54  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 18H12 à 19H39  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 19H45 à 21H02  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 18H41  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H16 à 00H54  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H12 à 00H54.

Absents à partir de 19h30 :

M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET.

Secrétaire de séance : Mme Lucille LHEUREUX.

### Questions orales :

- Question orale du Conseil citoyen indépendant F "Le Verderet". M. le Maire suspend la séance à 18h20 afin de donner la parole à M. Mathieu AUVRAY et Mme Aline BLANC-TAILLEUR. Reprise de la séance à 18h23. Réponse de M. le Maire

- Question orale de M. BREUIL. Réponse de M. le Maire
- Question orale de M. CHAMUSSY. Réponse de M. le Maire
- Question orale de M. SAFAR. Réponse de M. le Maire

M. CHAMUSSY demande une suspension de séance.

M. le Maire suspend la séance à 19h19. Reprise de la séance à 19h28.

Intervention(s): M. CHAMUSSY

Le groupe « Les Républicains -UDI et Société Civile » quitte la salle du conseil municipal à 19h30

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 avril 2016 a été adopté.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès –Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014 et du 29 février 2016.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

DELIBERATION N° 2 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme JACTAT, Mme TAVEL, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. HABFAST, M. NOBLECOURT, Mme GARNIER, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, M. le Maire

**Le conseil municipal prend acte du débat sans vote sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur la base du PADD diffusé préalablement et annexé à la présente délibération.**

DELIBERATION N° 3 - (C 003) - AFFAIRES SCOLAIRES - Organisation des temps périscolaires à la rentrée 2016 et tarifs du temps périscolaire du soir et de la pause méridienne applicables au 1er septembre 2016.

Intervention(s): M. MALBET, Mme MARTIN, M. BRON, M. BREUIL, M. NOBLECOURT,  
M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adopter les tarifs du temps périscolaire du soir et de la restauration scolaire ci-annexés à compter du 1er septembre 2016.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 4 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs des spectacles de la saison 2016-2017 et règlement intérieur

Intervention(s): Mme BERNARD, M. SAFAR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adopter les tarifs proposés pour la saison 2016-2017 du Théâtre municipal ainsi que le règlement intérieur, présentés en annexe, applicables à compter du 7 juin 2016, date d'ouverture de la billetterie.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 5 - (B 012) - DEMOCRATIE LOCALE - Création d'une Commission de Suivi de l'Initiative Citoyenne.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, Mme BOUKAALA, M. BREUIL, M. CLOUAIRE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de créer une Commission de Suivi de l'Initiative Citoyenne qui aura pour objectif de donner un avis notamment sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne ;**

**- de dire que cette commission sera composée de 12 membres :**

**- un président, membre du conseil municipal désigné par Monsieur le Maire,**

**- sept conseillers municipaux, issus des groupes d'élus et répartis selon leur représentation proportionnelle au plus forte reste au sein du Conseil Municipal,**

**2 listes sont présentées :**

**- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :**

- Madame Laurence COMPARAT
- Madame Marina GIROD de L'AIN
- Monsieur Hakim SABRI
- Monsieur Claude COUTAZ
- Madame Laëtitia LEMOINE
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Madame Sonia YASSIA

- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès :
- Madame Sarah BOUKAALA

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 42 voix
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 6 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus :

- Madame Laurence COMPARAT
- Madame Marina GIROD de L'AIN
- Monsieur Hakim SABRI
- Monsieur Claude COUTAZ
- Madame Laëtitia LEMOINE
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Madame Sarah BOUKAALA

- un représentant du Comité de Liaison des Unions de Quartier,
- un représentant des Conseils Citoyens Indépendants,
- un représentant des Tables de Quartier,
- un représentant d'un laboratoire de droit public.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 6 - (C 022) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations équatoriennes.

Intervention(s): M. MACRET, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser une subvention de 5 000 € au "Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur" de Cités Unies France, géré en lien avec la Cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide aux collectivités locales équatoriennes,
- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire suspend la séance à 22h38 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h16.**

DELIBERATION N° 7 - (C 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2016.

Intervention(s): M. MACRET, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion", la convention ci-annexée, pour l'année 2016 ;
- de verser une subvention de 24 000 € à l'association "Arménie Echange et Promotion" au titre de l'année 2016, pour les activités engagées par cette association, ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - "Chaufferie Ciel - Régie 2C" - Modification des statuts de l'Etablissement Public - Renonciation à l'exploitation de la Régie et procédure de liquidation.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, Mme BERNARD, M. SAFAR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les modifications apportées au périmètre et aux statuts de la Régie ci-annexés, lesquels entreront en vigueur au 1er juin 2016,
- de réintégrer à la Ville le bâtiment et les équipements de la Chaufferie à compter du 1er juin 2016,
- de nommer les 5 membres du conseil d'administration à savoir :
  - en tant que membres représentant le Conseil municipal (3 membres) :
    - Madame Corinne BERNARD
    - Monsieur Olivier BERTRAND
    - Monsieur Raphaël MARGUET
  - en tant que personnalités qualifiées (2 membres) :
    - Madame Marielle IMBERT
    - Madame Charline CHECHIRLIAN
- de décider de renoncer à l'exploitation de la Régie 2C (dont la dénomination sera à partir du 1er juin 2016 : régie " Ciel ") au plus tard au 1er décembre 2016 et d'acter la fin du service public y afférent à compter de cette date.
- de décider la liquidation, à la même date, de l'établissement public administratif, et la clôture de ses comptes par la reprise de l'actif et du passif dans le budget principal de la ville.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 4 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. BERTRAND, M. MARGUET).**

DELIBERATION N° 9 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Opérateurs du secteur culturel : convention et avenant financier - exercice budgétaire 2016  
Intervention(s): Mme AGOBIAN, M. MERIAUX, Mme BOUKAALA, Mme BERNARD, M. SAFAR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention et de l'avenant joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 10 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'investissement, au titre de l'année 2016 à Etablissement Public de Coopération Culturelle "Maison de la Culture de Grenoble".  
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière qui prévoit le versement, au titre de l'année 2016, d'une subvention d'investissement de 80 000 € à l'EPCC "Maison de la Culture de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 11 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Conventions conclues avec les associations : "Le Tricycle", "Pied à coulisse-Le Pacifique/CDC" et ACSSE - l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Maison de la Culture de Grenoble" et le Fonds de dotation Glénat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 12 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de mise à disposition de conservateurs des bibliothèques, par l'Etat à la ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise à disposition auprès de la ville de Grenoble de cinq conservateurs ou conservateurs généraux des bibliothèques, par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère chargé de la Culture et de la Communication ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des personnels de l'Etat auprès de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe pour une durée qui s'achève le 31 décembre 2018.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 13 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) et musée Stendhal : Tarifs.

Intervention(s): Mme BERNARD, M. SAFAR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la grille tarifaire des bibliothèques municipales de Grenoble et du musée Stendhal, présentée en annexe ;
- de dire que les tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2016.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 14 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Droits d'entrées, prestations scientifiques et tarifs de la boutique.

Musée de Grenoble et Muséum de Grenoble : modification d'octroi de gratuité.

Intervention(s): Mme BERNARD, M. SAFAR, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire du muséum, présentée en annexe et dire qu'elle s'appliquera à compter du 9 janvier 2017, à l'issue de l'exposition Monstrueux ;
- d'approuver la grille tarifaire relative aux prestations scientifiques présentée en annexe et dire qu'elle s'appliquera au 1er juin 2016 ;
- d'approuver la grille tarifaire relative aux tarifs de la boutique présentée en annexe et dire qu'elle s'appliquera au 1er août 2016 ;
- d'autoriser la fourniture de billets d'entrée gratuite pour les écoles du département de l'Isère (10 entrées par demande) ;
- d'autoriser le don d'ouvrages aux groupes scolaires ainsi qu'aux associations du département de l'Isère à compter du 1er juin 2016 ;

- de supprimer la gratuité d'entrée au Muséum pour les adhérents des Amis du Musée ;
- de maintenir la gratuité d'entrée au Muséum pour les adhérents des Amis du Muséum ;
- de supprimer la gratuité d'entrée au Musée pour les adhérents des Amis du Muséum ;
- de maintenir la gratuité d'entrée au Musée pour les adhérents des Amis du Musée ;
- la suppression de la réciprocité de droit d'entrée gratuit aux Adhérents des Amis du Musée et Amis du Muséum s'appliquera à compter du 09 janvier 2017.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 15 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Tarifs des droits d'inscriptions et des mises à disposition d'instruments pour l'année scolaire 2016-2017.

Intervention(s): Mme BERNARD, M. SAFAR, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs des droits d'inscriptions et des mises à dispositions d'instruments pour l'année scolaire 2016-2017, présentés en annexe et dire qu'ils s'appliqueront à compter du 1er septembre 2016 ;
- d'appliquer la gratuité pour tous à l'entrée des spectacles organisés par le Conservatoire de Grenoble.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 16 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : convention de mécénat avec la société SOITEC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mécénat, ci-annexée, avec la société SOITEC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (C 023) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention concernant le centre satellite de la Maison pour La Science, centre pilote La Main à la Pâte localisé au collège Lucie Aubrac de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention concernant le centre satellite de la Maison pour La Science, centre pilote La Main à la Pâte localisé au collège Lucie Aubrac de Grenoble avec la

**Fondation La Main à La Pâte, le Rectorat de l'Académie de Grenoble, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère, l'Université Grenoble Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère, le Centre National de la Recherche Scientifique, le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI) La Casemate, et CANOPE de l'Académie de Grenoble ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (C 009) - JEUNESSE - Réussite éducative : lancement du Programme de Réussite Educative 16-18 ans de la ville de Grenoble : validation du programme 2016 et signature de la convention d'attribution financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2016 du Programme de Réussite Educative 16-18 du territoire grenoblois ;**
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public aux actions des services Ville labellisées "Programme de réussite éducative 16-18 ans" ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au Programme PRE 16-18 2016 et les éventuelles conventions financières complémentaires à venir.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (C 010) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 9 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- d'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 3 personnes et à l'association dont les noms et les descriptifs des projets figurent à l'annexe 1.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 018) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs partagés et de coopération signée entre la ville de Grenoble, le CCAS et la MJC Abbaye  
Intervention(s): M. BRON, M. MALBET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectifs partagés et de coopération CCAS - MJC Abbaye - ville de Grenoble, joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 21 - (C 008) - SPORT - Dispositions relatives aux tarifs des activités sportives : tarification dégressive pour les stages sportifs

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'appliquer les modifications apportées à l'annexe de la délibération n°62 - C019 du 20 juillet 2015 et figurant en annexe à compter du 15 avril 2016 ;**  
**- de dire que l'annexe à la présente délibération annule et remplace l'annexe de la délibération n° 62 - C019 du 20 juillet 2015.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 22 - (C 014) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants financiers (annexe 2) ;**  
**- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE**

DELIBERATION N° 23 - (C 015) - SPORT - Convention d'occupation temporaire du domaine public à signer entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby relative à l'implantation d'une halle polyvalente dans le Parc Paul Mistral

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP FC Grenoble Rugby sur une partie du parc Paul Mistral, pour l'implantation d'une Halle Polyvalente Hospitalités, conformément aux annexes ci-jointes, matérialisant l'assiette de la convention, d'une contenance d'environ 900 m<sup>2</sup> et au permis de construire (PC n°38185 15U1077) accordé au demandeur ;**

**- de consentir cette occupation pour une durée de soixante mois maximum, moyennant une redevance annuelle de 56 655 euros, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 24 - (C 020) - SPORT - Conventions d'occupation du domaine public avec l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières et autorisation de réalisation de travaux d'aménagement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de mettre fin d'un commun accord à la convention initiale d'occupation du domaine public communal en vigueur avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'utilisation du stade Lesdiguières**

**- d'adopter une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby ci-annexée pour l'occupation du stade Lesdiguières moyennant une redevance d'occupation ; elle est conclue à compter de la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2021 et pourra être reconduite à terme par voie expresse pour une nouvelle période ;**

**- d'adopter la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe avec l'association FC Grenoble Rugby pour l'occupation à titre gratuit du stade Lesdiguières ; elle est conclue à compter de la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2021 et pourra être reconduite à terme par voie expresse pour une nouvelle période ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 25 - (C 016) - MONTAGNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble GUC ski pour l'année 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le Grenoble GUC SKI qui prévoit l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 750 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- que le montant de cette subvention est intégré dans la délibération générale d'affectation de subvention sur les crédits existants de cette séance du conseil municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 26 - (C 021) - ADMINISTRATION GENERALE - Prêt de l'exposition Verdun-Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le prêt de l'exposition Verdun-Grenoble : regards croisés sur la bataille de 1916 à l'association des Amis du vieux Tullins du 23 mai au 6 juin 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt précisant les conditions d'utilisation de l'exposition, jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (E 016) - CONSEIL MUNICIPAL - Délégation du Conseil municipal au Maire : Application des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un amendement est présenté par M. le Maire. Celui-ci est adopté :  
Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National -  
Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger les délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014 (n°55-G052) et du 29 février 2016 (n°3-E007 dans ses alinéas 5,6 et 7 du dispositif).
- d'autoriser le maire :

**1) à arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;**

- 2) à fixer, dans les limites de l'inflation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) à procéder, dans la limite de 125 millions d'euros par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget; et à déléguer par arrêté au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, et aux directeurs et chefs de services, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents d'un montant inférieur à 90.000 €HT, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants ;
- 5) à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) à passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités dont le montant est inférieur à 50.000 €H.T. par sinistre ;
- 7) à créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 10) à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) à fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) à décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) à fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code à condition que la délégation soit opérée par arrêté notifié au bénéficiaire, déposé en préfecture et affiché en mairie ;
- 16) à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction en première instance, en appel ou en cassation, en référé ou au fond ;

17) à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 M€H.T. par sinistre ;

18) à donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) à signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 millions d'euros par an;

21) à exercer au nom de la commune et dans les conditions à fixer par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22) à exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

23) à prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune;

24) à autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

25)° à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions quels que soient leur nature et leur montant ,

- d'autoriser l'application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

- de dire que le maire rendra compte des actes pris en vertu de la présente délibération lors de chaque conseil municipal suivant la prise de décision.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National -**

**Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

DELIBERATION N° 28 - (E 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Avenant de prolongation à la convention de délégation de service public Alpexpo  
Intervention(s): Mme OLMOS, M. SAFAR, M. BREUIL, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant n° 7 ci-annexé prolongeant de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016, l'actuel contrat de délégation de service public avec la SPL ALPEXPO, avenant prolongeant l'exonération au titre de l'exercice 2016 des charges dues par le délégataire concernant le loyer, la redevance et le remboursement de la taxe foncière ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SPL ALPEXPO l'avenant afférent à cette prolongation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).**

DELIBERATION N° 29 - (E 005) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM Grenoble Habitat - Prise de participation au capital de la SAEIM de La Tronche

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de donner son accord pour une prise de participation par la SEM Grenoble Habitat, dont la ville de Grenoble est actionnaire à 51,11%, au capital de la SAEIM de La Tronche à hauteur de 4,22% et pour un montant de 23 102,16 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU).**

DELIBERATION N° 30 - (E 011) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Modalités d'exercice de la direction générale à la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les représentants de la Ville au conseil d'administration de la CCIAG à voter en faveur de la modification de l'exercice de la direction générale, si le conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise décidait de modifier son mode d'exercice de la direction générale**

**- d'autoriser Monsieur Hakim SABRI à conserver son mandat de Président du conseil d'administration et à percevoir en conséquence une rémunération plafond mensuelle nette liée à la fonction de 500 € ainsi que des avantages en nature liés à la fonction pour un montant plafond de 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. SABRI).**

DELIBERATION N° 31 - (E 006) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'association Smile in Events.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'association Smile in Events pour l'organisation du festival VELOPOLIS les 27 et 28 mai 2016 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 32 - (E 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Adoption pour l'année 2016 de l'avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant 2016 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé;
- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 76 000 € sur crédits existants.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. FRISTOT).**

DELIBERATION N° 33 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2016  
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 110 000,00

TOTAL ARTICLE 110 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION  
(AFMD) 1 000,00

**Commission Ville durable**

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE 4 700,00

**Commission Ville émancipatrice**

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD) 1 000,00  
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE 2 500,00  
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS 1 000,00  
BAJATIERE  
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE 20 967,00  
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE 1 000,00  
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 10 000,00  
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) 1 000,00  
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP) 45 425,00  
GUC ESCRIME 2 000,00  
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE 2 000,00  
GUC TRIATHLON 800,00  
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON) 2 140,00  
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA 3 266,00  
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES 14 000,00  
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION) 1 000,00  
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 1 000,00  
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble 6 250,00  
AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE  
FRANCE À GRENOBLE 1 000,00  
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD) 1 000,00  
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE 500,00  
CIE TANCARVILLE 1 000,00  
COMPAGNIE DU JOUR 2 000,00  
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE 15 000,00  
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE 14 000,00  
EPIDERME 10 000,00

ET A FOND ASSOCIATION	3 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 300,00
HADRA	9 000,00
KLIP	3 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
L'ATELIER	5 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	3 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	15 000,00
MUSIDAUPHINS	10 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	25 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
THEATRE A LA PAGE - TAP	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	150,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
COLJOG - CONSERV. OBSERVATOIRE LABO JEUX OLYMPIQUES GRENOBLE	5 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	35 250,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
GUC GRENOBLE SKI	13 750,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	24 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	2 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	1 500,00
ASSOCIATION LE PANDA DE L'ISERE-ALPI	400,00
CERCLE BERNARD LAZARE	3 000,00
GRENOBLE GOSPEL SINGERS	2 000,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	2 000,00

#### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	21 100,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
LE LAC	400,00
PRELUDES	8 000,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00
VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
ADATE	25 600,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	7 000,00
ATELIER SOLIDAIRE	500,00
ATLLAS	1 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	2 200,00
BAJATIERE	
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	920,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	6 600,00
LA SOUPE	1 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 200,00
PLANETE SCIENCES RHONE-ALPES	5 000,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE – CONDORCET	1 000,00

UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	2 000,00
UNION DEPARTEMENTALE CGT ISERE	500,00
VILL9LASERIE	8 000,00

TOTAL ARTICLE 558 118,00

TOTAL BUDGET 668 118,00

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme JULLIAN, Mme BERNARD, M. BACK, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, M. MARGUET**

DELIBERATION N° 34 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Un amendement est présenté par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité :  
 Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8  
 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Séminaire Patrimoine Territorial**

**- le 4 mai 2016 à Paris - M. JULLIAN**

**Copil Journée Nationale de la qualité de l'Air organisé par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer**

**- les 11 et 12 mai 2016 à Paris - M. JACTAT**

**Evaluation Eco-quartier**

**Assemblée Générale du Réseau Together Français**

**- les 16 et 17 juin 2016 à Paris - M. GIROD DE L'AIN**

**Journée régionale du Réseau francophone villes amies des Aînés sur le thème Vieillesse et Mobilité**

- le 31 mai 2016 à Lyon - K. CAPDEPON

Colloque " Territoires et Santé, quel enjeux ? " organisé par le Réseau Français des Villes Santé de l'O.M.S.

- le 31 mai 2016 à Paris - V. FRISTOT

Major Cities of Europe Conference 2016

- du 30 mai au 1er juin 2016 à Florence (Italie) - L. COMPARAT

Journées Nationales de l'Habitat participatif

- le 31 mai et 01 juin 2016 à Strasbourg - V. FRISTOT

99ème Congrès des Maires de France

- du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris - E. PIOLLE

11ème Assises Nationales du Centre-Ville

- du 3 au 10 juin 2016 à Rennes - P. CLOUAIRE

3èmes Rencontres Algéro-Françaises des maires et présidents de collectivités territoriales

- du 24 au 26 mai 2016 à Alger - B. MACRET

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National**

DELIBERATION N° 35 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial pour un montant de 1212,20 euros.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 36 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

DELIBERATION N° 37 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 29/03/2016
- faits en date du 20/04/2016
- faits en date du 29/03/2016
- faits en date du 23/03/2016
- faits en date du 03/04/2016
- faits en date du 29/03/2016
- faits en date du 29/03/2016
- faits en date du 03/04/2016

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1er juin 2016, et ce pour une durée de trois ans, dont la rémunération à hauteur de 20% sera remboursée à la Ville par le biais de la dotation globale de fonctionnement (art 100, loi du 26/01/1984).

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 39 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modalités spécifiques de temps de travail au service commun ville de Grenoble /CCAS de la Direction action territoriale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider les modalités spécifiques de temps de travail au service commun ville de Grenoble/CCAS de la Direction action territoriale

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 40 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenants à la convention passée avec la Préfecture de l'Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la signature des deux avenants, ci-annexés, à la Convention ACTES relative à la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 41 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Transformation de bureaux en logements- bail à réhabilitation à consentir à ACTIS au 9 rue de la Poste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de consentir à ACTIS un bail à réhabilitation pour la rénovation de l'immeuble situé 9 rue de la Poste dont la Ville est propriétaire ;**

**- de dire que ce bail à réhabilitation est consenti pour une durée de 65 ans moyennant une redevance annuelle d'un euro symbolique, conformément aux conditions du bail à réhabilitation ci-annexé ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 42 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions et acquisitions de biens divers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de céder une partie de la parcelle cadastrée section ER n°376 pour une contenance d'environ 6 m<sup>2</sup> au profit de la SPL Sages, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;**

**- d'autoriser la cession par la SHA - PLURALIS d'un local commercial situé avenue des Martyrs, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;**

**- de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée section DV n°360, située à l'angle des rues Henri Poincaré et Charles Rivail ;**

**- de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section DV n°360, située à l'angle des rues Henri Poincaré et Charles Rivail ;**

- de confirmer la cession à ACTIS de ladite parcelle, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 43 - (A 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Locaux économiques Villeneuve - Autorisation de signature d'un bail professionnel avec la société civile de moyens "KINE SPORT SANTE"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail professionnel avec la SCM Kiné Santé Sport.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 44 - (A 012) - TRAVAUX - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de la maison du tourisme

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réhabilitation de l'office du tourisme. Cet avenant valide une nouvelle répartition des coûts entre la ville et Grenoble Alpes Métropole. Cette nouvelle répartition représente une diminution du coût de 56 233 €HT pour la ville par rapport à la convention initiale.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 45 - (B 002) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention tripartite entre la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'ADATE (Association Dauphinoise des Travailleurs Etrangers) pour la gestion globale du Fonds de Participation des Habitants - Année 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à l'ADATE, une subvention de 25 600€ pour le fonctionnement des projets et la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2016,
- d'approuver les termes de la convention passée entre la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'ADATE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 46 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. BACK, M. BERTRAND**

DELIBERATION N° 47 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Dispositif des Vignes : convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Vivre aux Vignes et la Ville de Grenoble  
Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes
- d'autoriser le versement à l'Association Vivre aux Vignes d'une subvention de fonctionnement de 16 000€ pour l'année 2016

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 48 - (B 003) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention pluriannuelle de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique portant sur les années 2016-2019 - Secteur 6

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA).**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H54**

# **ANNEXE(S)**

Numéro	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Date de signature par la Ville
15F152	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires Lot 01 - Papier 80gr blanc 100% recyclé garanti laser pour copieurs A4 et A3	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires, pour des copieurs formats A4 et A3	INAPA France	91814	CORBELL-ESSONNES	37 000,00	Bons de commande avec maximum	Jusqu'au 31/03/2016	04/12/2015
15F153	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires Lot 02 - Papier offset, papier de création (papier graphique, carte et cartons) et divers en rames	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires, pour des copieurs formats A4 et A3	INAPA France	91814	CORBELL-ESSONNES	18 500,00	Bons de commande avec maximum	Jusqu'au 31/03/2016	04/12/2015
15F154	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires Lot 03 - Papier numérique blanc et couleur, égal ou supérieur à 80gr	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires, pour des copieurs formats A4 et A3	PAPYRUS	93503	PANTIN	25 000,00	Bons de commande avec maximum	Jusqu'au 31/03/2016	04/12/2015
15F155	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires Lot 04 - Bobines divers formats	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et des groupes scolaires, pour des copieurs formats A4 et A3	SDAG ADHESIFS	67720	WEYERSHEIM	9 000,00	Bons de commande avec maximum	Jusqu'au 31/03/2016	04/12/2015
15F344	MAPA < 90 000 € HT	Relations Sociales et Administration Générale	Fournitures	Fourniture d'un kit vélo pour les agents de la Ville dans le cadre du PDA 2015-2018 (marché multiattributaire)	Fourniture d'un kit vélo comprenant un gilet de haute visibilité et un brassard de sécurité. Ces articles devront inclure un logo de la Ville.	VASIMIMILE BRUNO CHEVILLOTTE	38240 38160	MEYLAN CHATTE	25 000,00	Bons de commande avec maximum	Jusqu'au 31/12/2018	06/04/2016
16T019	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Gymnase de l'école Jules Ferry Travaux de chauffage	Remplacement des aérothermes de la salle de sports et du vestiaire et reprise de la panoplie du local technique	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	21 200,00	Prix global et forfaitaire	2 mois	04/03/2016
15S354	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Plan de lutte contre les insectes (Blattes - Fourmis - Araignées) et contre les rongeurs pour la cuisine centrale et le self Clemenceau	Voir intitulé	PRO SERVICES ENVIRONNEMENT	38110	ROCHETOIRIN	9 800,00	Bons de commande avec maximum	4 ans	14/03/2016

PREFECTURE DEL'ISERE  
 25 MAI 2016  
 SECTION COURRIER 3

RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

15A334	MAPA < 207 000 € HT	3A	Fournitures	Fourniture de pains et de pâtisseries issus de l'agriculture biologique ou équivalent Lot 01 - Fourniture à destination d'enfants	Satisfaire les besoins du service Restauration en terme d'achat de pains et de pâtisseries issus de l'agriculture biologique ou équivalent (autres que surgelés) nécessaires pour les repas des enfants scolarisés, les personnes âgées et le personnel municipal	BOULANGERIE PANI	38100	GRENOBLE	175 000,00	Bons de commande avec maximum	1 an	15/03/2016
15A335	MAPA < 207 000 € HT	3A	Fournitures	Fourniture de pains et de pâtisseries issus de l'agriculture biologique ou équivalent Lot 02 - Fourniture à destination d'adultes	Satisfaire les besoins du service Restauration en terme d'achat de pains et de pâtisseries issus de l'agriculture biologique ou équivalent (autres que surgelés) nécessaires pour les repas des enfants scolarisés, les personnes âgées et le personnel municipal	BOULANGERIE PANI	38100	GRENOBLE	30 000,00	Bons de commande avec maximum	1 an	15/03/2016
16T061	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Ecole élémentaire Jean Macé Travaux de réhabilitation de 5 classes Lot 08 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	Voir intitulé	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	20 500,00	Prix global et forfaitaire	2 mois et 30 jours	15/03/2016
16T034	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Hôtel de Ville Travaux de désamiantage au RC1 Lot 02 - Calorifuge	Remplacement des calorifuges (chauffage, climatisation, eau froide, ventilation) de l'hôtel de Ville	CALORIFUGES ECHAFAUDAGES INDUSTRIELS	38180	SEYSSINS	47 460,00	Prix global et forfaitaire	2 mois	17/03/2016
16T035	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Hôtel de Ville Travaux de désamiantage au RC1 Lot 03 - Chauffage	Remplacement des tuyauteries d'eau glacée de l'hôtel de Ville	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	10 660,00	Prix global et forfaitaire	2 mois	17/03/2016
15P392	MAPA < 90 000 € HT	3A	Prestations intellectuelles	Organisation et mise en oeuvre du dispositif de concertation et de communication dans le cadre du projet ville de Grenoble	Les habitants accompagnent et apportent leur concours, à la production des experts/techniciens sur le projet de ville à livrer à la Métropole. L'ensemble de la démarche doit aboutir à un temps de restitution devant les élus (temps public) et à un document de synthèse (outil de communication clair et pédagogique) remis au Maire, en vue d'alimenter le document de projet de ville qui sera remis à la Métropole.	WZA ASSOCIES	38000	GRENOBLE	60 000,00	Bons de commande avec maximum	18 mois	29/03/2016

PREFECTURE DE L'ISERE  
25 MAI 2016  
SECTION COURRIER 3

16API051	MAPA < 209 000 € HT	Direction de la communication	Prestations intellectuelles	<p>Organisation de la Fête des Tuiles : 2e édition</p> <p>Achat d'une prestation artistique : révolution en cours, le 4 juin 2016</p>	<p>La Ville souhaite organiser la deuxième édition de la Fête des Tuiles qui se tiendra le 4 juin prochain à Grenoble. Cet événement sera un moment festif populaire et fédérateur, une fête pour la démocratie qui rassemble les grenoblois, les habitants du territoire métropolitain et au-delà. La Ville a décidé de faire appel à un prestataire extérieur afin qu'il assure la réalisation d'une prestation artistique et la coordination artistique de cet événement.</p>	ASSOCIATION FUSEES	38000	GRENOBLE	128 909,95	Prix global et forfaitaire	Jusqu'au 14/06/2016	29/03/2016
16S002	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Surveillance et sécurisation des piscines Jean Bron, les Dauphins et Bulle d'O	Assurer le gardiennage, la surveillance, la sécurité et l'assistance aux personnes au sein des piscines municipales.	PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION	38100	GRENOBLE	89 900,00	Bons de commande avec maximum	6 mois	06/04/2016
15F295	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Achats de matériels audiovisuels et accessoires (vidéoprojecteurs, écrans de projection, sacoches et consommables)	Achat de matériels et accessoires audiovisuels. Le titulaire du marché assurera la formation de base des utilisateurs sur la mise en route, les réglages, le changement de la lampe et le nettoyage du filtre pour les vidéoprojecteurs.	INTRACOM	38700	LA TRONCHE	22 000,00	Bons de commande avec maximum	1 an reconductible jusqu'à 3 ans maximum	12/04/2016
15S353	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures	Location-entretien tapis anti-salissures	Location-entretien de tapis anti-salissures, essentiellement pour les besoins du service Restauration (Cuisine centrale et Self Clémenceau), du service 3A et éventuellement pour d'autres services. La fréquence de changement des tapis sera hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle, selon les besoins des services.	INITIAL	73000	CHAMBERY	14 000,00	Bons de commande avec maximum	4 ans	12/04/2016

PREFECTURE DEL'ISERE  
25 MAI 2016  
SECTION COURRIER 3

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016  
RENDU ACTE - AVENANTS

Número	Service prescripteur	Número de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Atributaire	Montant du marché Initial en € HT	Modification du montant du marché Initial en € HT	Autres modifications du marché Initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
15A234	Travaux Bâtiments	1	Extension de l'école maternelle Jean Racine	Agrandir l'école maternelle Jean Racine en réalisant une extension en ossature bois en liaison avec le bâtiment existant	Mise en place d'aciers supplémentaires dans le radier, rendus nécessaires en compensation du renforcement des sols	COREALP 38530 CHAPAREILLAN	132 218,41	5 168,00	X	21/03/2016
15A235	Travaux Bâtiments	1	Extension de l'école maternelle Jean Racine	Agrandir l'école maternelle Jean Racine en réalisant une extension en ossature bois en liaison avec le bâtiment existant	Travaux supplémentaires liés à des renforts de structure au droit de la liaison avec le bâtiment existant	CHARPENTE CONTEMPORAIRE 38330 SAINT-NAZAIRE-LES- EYMES	155 650,00	1 663,67	X	21/03/2016
15A241	Travaux Bâtiments	1	Extension de l'école maternelle Jean Racine	Agrandir l'école maternelle Jean Racine en réalisant une extension en ossature bois en liaison avec le bâtiment existant	Travaux supplémentaires rendus nécessaires pour le dévoiement du réseau chauffage implanté sur les fondations	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	77 500,00	2 100,00	X	21/03/2016
12S427	Département Ville Durable	1	Entretien des appareils de traitement de l'eau sur les équipements communaux	Travaux de maintenance préventive et curative	Augmentation prix global et forfaitaire annuel	KALITEO 30132 CAISSARGUES	5 640,00	1 160,00	X	10/02/2016

PREFECTURE DE L'ISERE  
25 MAI 2016  
SECTION COURRIER 3

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

### II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :

16-0497	Arrêté (29/03/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'assignation déposée le 14/03/2016 par M. BERNARD devant le Tribunal d'instance de Grenoble.	
16-0498	Arrêté (29/03/2016)	MOLLION Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 23/02/2016 et déposée par la société Campenon Bernard Dauphiné Ardèche.	
16-0603	Arrêté (12/04/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées devant le Conseil des Prud'hommes de Grenoble par Mme BELLET, Mme PERDREAU, Mme RAVEL, Mme RUIZ, Mme TROUILLET, M. FAVARO et M. GIANASTASIO en non respect de la procédure de licence.	

RECEPTE  
Mairie de Saint-Roch  
25 MAI 2016  
SECTION COURRIER 3

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

16-0558	Arrêté (15/03/2016)	M. et Mme SAMSON André et Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°64 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2046.	Redevance : 657 €
16-0560	Arrêté (09/03/2016)	Mme MERCIER-LATROBE Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°92 - Renouvellement des concessions du 16/07/2010 au 15/07/2060.	Redevance : 2 268 €
16-0561	Arrêté (04/03/2016)	M. CLAPOT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°97 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2046.	Redevance : 657 €
16-0562	Arrêté (07/03/2016)	Mme ROCHE Ghzala	Cimetière Grand Sablon - Titre n°98 - Renouvellement de concession du 10/02/2014 au 09/02/2029.	Redevance : 294 €
16-0563	Arrêté (07/03/2016)	Mme FERRAND Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n°99 - Nouvelle Concession du 07/03/2016 au 06/03/2046.	Redevance : 657 €

16-0564	Arrêté (07/03/2016)	Mme BOUVIER Cathy	Cimetière Saint Roch - Titre n°100 - Renouvellement de concession du 26/04/2020 au 25/04/2035.	Redevance : 294 €
16-0565	Arrêté (08/03/2016)	M. LEONARD Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°101 - Renouvellement de concession du 21/05/2016 au 20/05/2031.	Redevance : 294 €
16-0566	Arrêté (10/03/2016)	Mme FAVARIO Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°103 - Renouvellement de concession du 04/03/2016 au 03/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0567	Arrêté (10/03/2016)	M. et Mme DI BARTOLOMEO Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°104 - Renouvellement de la concession - prenant effet au 17/01/2016 au 16/01/2031.	Redevance : 294 €
16-0568	Arrêté (11/03/2016)	M. SOLDATI Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°105 - Nouvelle Concession du 11/03/2016 au 10/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0570	Arrêté (11/03/2016)	Mme BIDEAUX Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°106 - Nouvelle Concession du 11/03/2016 au 10/03/2046.	Redevance : 657 €
16-0571	Arrêté (11/03/2016)	Mme DUVOISIN Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°107 - Renouvellement de concession du 10/04/2016 au 09/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0572	Arrêté (11/03/2016)	Mme ASSENS Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°108 - Renouvellement de concession du 01/05/2016 au 30/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0573	Arrêté (14/03/2016)	M. et Mme PINEL Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°109 - Renouvellement de concession du 25/03/2016 au 24/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0574	Arrêté (16/03/2016)	M. PEREZ José	Cimetière Grand Sablon - Titre n°110 - Renouvellement de concession du 10/04/2016 au 09/04/2046.	Redevance : 657 €
16-0575	Arrêté (17/03/2016)	Mme ROSELLI Addolorata	Cimetière Saint Roch - Titre n°111 - Nouveau Columbarium du 17/03/2016 au 16/03/2031.	Redevance : 377 €
16-0576	Arrêté (21/03/2016)	Mme VINCIGUERRA Concetta	Cimetière Grand Sablon - Titre n°112 - Nouvelle Concession du 18/03/2016 au 17/03/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0577	Arrêté (21/03/2016)	Mme VESSIERE Murielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°114 - Nouvelle Concession du 21/03/2016 au 20/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0578	Arrêté (22/03/2016)	Mme SOR Nelly	Cimetière Saint Roch - Titre n°116 - Nouvelle Concession du 21/03/2016 au 20/03/2031.	Redevance : 377 €
16-0622	Arrêté (22/03/2016)	M. et Mme FERRIER Paul et Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°117 - Nouvelle Concession du 21/03/2016 au 20/03/2046.	Redevance : 657 €
16-0623	Arrêté (22/03/2016)	M. HELMER Pascal	Cimetière Saint Roch - Titre n°118 - Renouvellement des concessions du 02/05/2019 au 01/05/2034.	Redevance : 588 €
16-0624	Arrêté (22/03/2016)	M. et Mme CARRAUD Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°119 - Renouvellement de concession du 16/05/2016 au 15/05/2031.	Redevance : 294 €
16-0625	Arrêté (25/03/2016)	Mme MOISSON Maryse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°120 - Renouvellement de concession du 10/07/2019 au 09/07/2034.	Redevance : 294 €

16-0626	Arrêté (29/03/2016)	Mme GIROUD-APPARCEL	Cimetière Saint Roch - Titre n°121 - Renouvellement de concession du 15/10/2020 au 14/10/2035.	Redevance : 294 €
16-0627	Arrêté (29/03/2016)	M. et Mme CARPANO Michel et Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°122 - Renouvellement de concession du 14/02/2016 au 13/02/2031.	Redevance : 294 €
16-0628	Arrêté (29/03/2016)	Mme PERSICO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°123 - Renouvellement de concession du 01/01/2007 au 31/12/2021.	Redevance : 294 €
16-0629	Arrêté (30/03/2016)	M. EYNARD Jean Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°124 - Renouvellement de concession du 24/02/2016 au 23/02/2046.	Redevance : 657 €
16-0630	Arrêté (30/03/2016)	M. et Mme BENICHOU Claude et Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°125 - Renouvellement de concession du 29/03/2016 au 28/03/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0665	Arrêté (10/03/2016)	Mme CHARLES Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°102 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 10 mars 2016.	Redevance : 12 594,6 €
16-0673	Arrêté (04/04/2016)	M. MALDERA Cataldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°129 - Renouvellement de concession du 08/04/2019 au 07/04/2049.	Redevance : 657 €
16-0674	Arrêté (01/04/2016)	Mme PUGEAT Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n°128 - Nouveau Columbarium du 01/04/2016 au 31/03/2031.	Redevance : 377 €
16-0677	Arrêté (18/03/2016)	M. et Mme DOUCET Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°113 - Renouvellement de concession du 08/01/2015 au 07/01/2030.	Redevance : 294 €
16-0678	Arrêté (31/03/2016)	M. MIGNOT Bertrand	Cimetière Grand Sablon - Titre n°115 - Renouvellement de concession du 04/12/2019 au 03/12/2034.	Redevance : 294 €
16-0679	Arrêté (30/03/2016)	M. et Mme PROCACCI Louis et Grazia	Cimetière Saint Roch - Titre n°126 - Renouvellement de concession du 30/03/2016 au 29/03/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0680	Arrêté (30/03/2016)	Mme CHAIX Félicia	Cimetière Saint Roch - Titre n°127 - Renouvellement de concession du 21/03/2015 au 20/03/2030.	Redevance : 294 €

## ANNEXE 1

### **1. Inscriptions**

#### **A. Principes généraux**

Les parents inscrivent leurs enfants **à l'année** en choisissant les jours et le type de fréquentation (un soir, deux soirs, trois soirs, quatre soirs).

Ils ont la possibilité de modifier la fréquence de présence de leur enfant à chaque période de vacances scolaires. Les 5 périodes de l'année scolaire sont les suivantes : septembre-Toussaint, Toussaint-Noël, Noël-Hiver, Hiver-Printemps et Printemps-vacances d'été. La modification se fait auprès de l'animateur référent ou de l'animateur relais.

Les parents peuvent modifier les jours de fréquentation au sein d'une période en informant l'animateur référent ou l'animateur 48h à l'avance (par SMS, courrier) sous réserve de conserver le même type de forfait pour toute la période.

#### **B. Situations particulières**

Il existe des situations où la famille peut modifier l'inscription de son enfant en cours de période : elle peut s'inscrire ou changer de forfait (passer de 2 à 3 ou 4 soirs de périscolaire et inversement) sur présentation d'un justificatif à l'animateur référent ou à l'animateur relais.

Ces situations sont les suivantes :

- changement de situation familiale : divorce, décès.
- changement de situation professionnelle : licenciement, démission, nouvel emploi.
- problème médical de l'enfant ou du parent empêchant ou obligeant l'enfant à fréquenter les temps périscolaires

Dans ces situations, le forfait majoritairement utilisé pendant la période sera appliqué sauf exception.

### **2. Fréquentation exceptionnelle**

Ce sont les cas où l'enfant fréquente le temps périscolaire du soir un jour supplémentaire que ce qui est prévu : un 3<sup>ème</sup> soir alors qu'il n'est inscrit que 2 soirs, un soir alors qu'il n'est pas inscrit.

Ce n'est possible que si les familles ont prévenu l'animateur référent ou relais 48h à l'avance.

Cette présence ponctuelle sera formalisée par la remise d'un coupon, signé par le parent et l'animateur référent ou l'animateur relais. Un tarif unique de 4.90 € sera appliqué systématiquement et facturé à la famille, quel que soit le quotient familial.

**Une attention particulière sera portée au respect de ce caractère ponctuel qui vise à dépanner les familles. Au-delà de 3 fréquentations occasionnelles par période sur un temps payant, la famille sera facturée au forfait supérieur (lié à son QF) pour l'ensemble de la période. Ce changement s'ajoute au paiement du tarif de 4.90 € par soir de fréquentation exceptionnelle.**

Exemple 1: si un enfant inscrit 2 soirs reste un 3<sup>ème</sup> soir, plus de 3 fois sur la période, la famille sera facturée au tarif du forfait 3 soirs pour l'ensemble de la période en sus des 3 soirs facturés à 4.90€.

Exemple 2 : si un enfant inscrit 3 soirs reste un 4<sup>ème</sup> soir, plus de 3 fois sur la période, la famille sera facturée au tarif du forfait 4 soirs pour l'ensemble de la période en sus des 3 soirs facturés à 4.90€.

Lorsque les parents n'ont pas prévenu l'animateur référent ou l'animateur relais de la présence de leur enfant l'enfant ne sera pas accueilli. Il sera demandé aux familles de venir chercher leur enfant.

(En cas d'impossibilité absolue de se rendre à l'école les parents devront payer le forfait de 4.90€ (voir ci-dessus)

Cette situation ne pourra en aucun cas se reproduire.

### **3. Cas des activités organisées par l'Education nationale.**

Sont concernées toutes les activités organisées dans le cadre de l'Education nationale (activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif, sorties natures à la Maison des Collines...)

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) sont des activités organisées par l'Education nationale et dirigées par un enseignant qui visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Une inscription au périscolaire est nécessaire si les parents ne viennent pas chercher leur enfant à la fin des activités et que ce dernier doit donc être pris en charge par l'équipe d'animation.

### **4. Inscription à un atelier socioculturel en début d'année.**

Pour la première période **exclusivement** (de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint), les familles seront autorisées à changer de forfait si ce changement est lié à une inscription à un atelier dans une association socioculturelle (MJC ou Maison de l'enfance) se déroulent le lundi, mardi, jeudi ou le vendredi. Un justificatif devra être présenté à l'animateur référent ou à l'animateur relais. Dans ce cas, un abattement de 30% sur le forfait choisi initialement sera appliqué.

Exemple : une famille a inscrit son enfant pour 3 soirs. Or, il s'avère que l'enfant ira à la MJC le 3<sup>ème</sup> soir à partir de la troisième semaine de septembre. La famille payera le forfait 3 soirs minoré d'un abattement de 30%.

## ANNEXE 2

### Tarifs des accueils périscolaires du soir

Les tarifs sont forfaitaires pour l'année scolaire complète.

Les factures seront calculées par période de fréquentation (5 périodes dans l'année) et seront envoyées en Janvier (2 périodes), Mai (2 périodes) et Juillet (1 période) avec celles de la restauration scolaire.

Forfaits pour l'année scolaire	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 2000	Supérieur ou égal à 2001
<i>Forfait annuel 1 soir / semaine</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<i>Forfait annuel 2 soirs / semaine</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<i>Forfait annuel 3 soirs / semaine</i>	28,80 € (soit 5,76 € par période)	De 29,15 € à 176,05 € (soit de 5,83 € à 35,21 € par période) selon formules ci-dessous	176,40 € (soit 35,28 € par période)
<i>Forfait annuel 4 soirs / semaine</i>	57,60 € (soit 11,52 € par période)	De 58,30 € à 352,10 € selon formules ci-dessous (soit de 11,66 € à 70,421 € par période)	352,80 € (soit 70,56 € par période)
<i>Inscription EXCEPTIONNELLE</i>	Tarif unique : 4,90 € / soir, quel que soit le Quotient familial		

#### Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur ou égal à 380	28,80 €	
QF	381 à 900	$QF \times 0,08188825 - 2,04942325$
de	901 à 1390	$QF \times 0,11022495 - 27,56267995$
381	1391 à 1600	$QF \times 0,10837321 - 25,04713511$
à 2000	1601 à 2000	$QF \times 0,06929825 + 37,45350175$
QF supérieur à 2000	176,40 €	

#### Déductions et exonérations :

- Les familles bénéficiant d'une prise en charge totale du Département pour la restauration scolaire bénéficieront de la gratuité.
- Pour la première période uniquement (rentrée scolaire aux vacances de Toussaint) un abattement de 30%, sur présentation d'un justificatif, pourra être appliqué aux enfants qui changeraient de forfait, suite à une inscription dans une structure socioculturelle.
- Pour les familles ayant des enfants en garde alternée, la facturation pourra être répartie entre les deux responsables légaux (50% du forfait selon leurs QF respectifs), s'ils rentrent dans les conditions du dispositif proposé par la Ville (demandes conjointes auprès de la Plateforme Familles et calendriers de garde alternée concordant).

Exemples de prix :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT 3 SOIRS / SEMAINE		FORFAIT 4 SOIRS / SEMAINE	
	Tarif ANNUEL	Prix facturé par période	Tarif ANNUEL	Prix facturé par période
380 et moins	28,80 €	5,76 €	57,60 €	11,52 €
500	38,90 €	7,78 €	77,80 €	15,56 €
750	59,35 €	11,87 €	118,70 €	23,74 €
1000	82,65 €	16,53 €	165,30 €	33,06 €
1250	110,20 €	22,04 €	220,40 €	44,08 €
1500	137,50 €	27,50 €	275,00 €	55,00 €
1750	158,75 €	31,75 €	317,50 €	63,50 €
2000	176,05 €	35,21 €	352,10 €	70,42 €
2001 et +	176,40 €	35,28 €	352,80 €	70,56 €

Simulation pour un enfant d'une famille au QF 1000

	Période 1 Rentrée à Automne	Période 2 Automne à Noël	Période 3 Noël à Hiver	Période 4 Hiver à Printemps	Période 5 Printemps à Eté	Total Annuel
<b>Exemple 1</b>	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	82,65 €
<b>Exemple 2</b>	forfait 2 soirs 0 €	forfait 2 soirs 0 €	forfait 2 soirs 0 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	33,06 €
<b>Exemple 3</b>	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 3 soirs 16,53 €	forfait 4 soirs 33,06 €	99,18 €
<b>Exemple 4</b>	forfait 4 soirs 33,06 €	forfait 4 soirs 33,06 €	forfait 2 soirs 0 €	forfait 2 soirs 0 €	forfait 2 soirs 0 €	66,12 €

Facturation des périodes 1 & 2

Facturation des périodes 3 & 4

Facturation de la période 5

## ANNEXE 3

### Tarifs de la restauration scolaire

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de 11 €.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

#### CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ULIS)
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

TARIF B : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie

TARIF C :

Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un plan d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

TARIF D :

Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Ce montant correspondant au forfait perçu par les familles d'accueil de la part du Conseil Général pour la restauration.

TARIF E:

Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

TARIF F:

Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.  
Maximum de 6 repas par année scolaire

TARIF G :

Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale....

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé par la Ville suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures.

En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les modes de facturation pour l'abonnement standard ou en prépaiement et les déductions prévues par délibération N° 42-C014 du 26 Mai 2015 restent inchangés.

## GRILLES DE TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
<b>TARIF A</b> <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,75 €	De 0,76 € à 7,63 € selon formules ci-dessous	7,64 €
<b>TARIF B</b> <i>(Non Grenoblois)</i>	0,90 €	De 0,91 € à 9,16 € selon formules ci-dessous	9,17 €
<b>TARIF C</b> PAI - paniers repas <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,75 €	De 0,76 € à 3,93 €	3,94 €
<i>(Non Grenoblois)</i>	0,90 €	De 0,91 € à 5,46 €	5,47 €

	TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources
<b>TARIF D</b> Aide sociale à l'enfance	3,75 €
<b>TARIF E</b> Enseignants, stagiaires,...	6,66 €
<b>TARIF F</b> Parents délégués	Prix applicable à leurs enfants
<b>TARIF G</b> Intervenants municipaux	3,97 €

### TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	0,75 €
QF	381 à 600 $QF \times 0,00863014 - 2,528084$
de	601 à 900 $QF \times 0,00538462 - 0,576158$
381	901 à 1390 $QF \times 0,00345603 + 1,1661183$
à	1391 à 1800 $QF \times 0,00146699 + 3,939418$
3000	1801 à 3000 $QF \times 0,00086739 + 5,02783$
QF supérieur à 3000	7,64 €

### TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	0,90 €
QF	381 à 600 $(QF \times 0,00863014 - 2,528084) \times 1,2$
de	601 à 900 $(QF \times 0,00538462 - 0,576158) \times 1,2$
381	901 à 1390 $(QF \times 0,00345603 + 1,1661183) \times 1,2$
à	1391 à 1800 $(QF \times 0,00146699 + 3,939418) \times 1,2$
3000	1801 à 3000 $(QF \times 0,00086739 + 5,02783) \times 1,2$
QF supérieur à 3000	9,17 €

**EXEMPLES DE PRIX applicables selon le quotient familial :**

***TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix***

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2015-2016	TARIFS à compter du 1/9/2016	écart	A titre d'information	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
				Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11€).	
380 et moins	0,74 €	<b>0,75 €</b>	0,01 €	93%	1,36 €
500	1,77 €	1,79 €	0,02 €	84%	2,84 €
750	3,43 €	3,46 €	0,03 €	68%	4,76 €
1000	4,58 €	4,62 €	0,04 €	58%	5,99 €
1250	5,43 €	5,49 €	0,05 €	50%	7,38 €
1500	6,08 €	6,14 €	0,06 €	44%	8,52 €
1750	6,44 €	6,51 €	0,07 €	40%	9,35 €
2000	6,69 €	6,76 €	0,07 €	38%	9,75 €
2250	6,91 €	6,98 €	0,07 €	36%	10,03 €
2500	7,12 €	7,20 €	0,08 €	34%	10,31 €
2750	7,34 €	7,41 €	0,08 €	32%	10,60 €
3000	7,55 €	7,63 €	0,08 €	30%	10,88 €
3001 et +	7,56 €	<b>7,64 €</b>	0,08 €	30%	10,88 €

***TARIF B (Non Grenoblois) – Exemples de prix***

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2015-2016	TARIFS à compter		A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (11€)	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
		du 1/9/2016	<i>écart</i>		
380 et moins	0,89 €	<b>0,90 €</b>	<i>0,01 €</i>	92%	1,36 €
500	2,12 €	2,14 €	<i>0,02 €</i>	80%	2,72 €
750	4,11 €	4,15 €	<i>0,04 €</i>	62%	5,44 €
1000	5,49 €	5,55 €	<i>0,06 €</i>	49%	8,16 €
1250	6,52 €	6,58 €	<i>0,06 €</i>	40%	8,16 €
1500	7,29 €	7,37 €	<i>0,08 €</i>	32%	10,88 €
1750	7,73 €	7,81 €	<i>0,08 €</i>	28%	10,88 €
2000	8,03 €	8,12 €	<i>0,09 €</i>	25%	12,24 €
2250	8,29 €	8,38 €	<i>0,09 €</i>	23%	12,24 €
2500	8,54 €	8,64 €	<i>0,10 €</i>	21%	13,60 €
2750	8,80 €	8,90 €	<i>0,10 €</i>	18%	13,60 €
3000	9,06 €	9,16 €	<i>0,10 €</i>	16%	13,60 €
3001 et +	9,07 €	<b>9,17 €</b>	<i>0,10 €</i>	16%	13,60 €

## THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2016/2017 - TARIFS

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plain	Collectivités Alicés Savatou TTI	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux CCAS de Grenoble Personnes handicapées et un accompagnateur ***
ALDEBERT - ENFANTILLAGES 2	24/09/16	18h	TMG	20 €	18 €	12 €
LES VŒUX DU CŒUR	07/10/16	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €
LE COMTE DE MONTE-CRISTO	07/10/16	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
LE COMTE DE MONTE-CRISTO	07/10/16	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
LE COMTE DE MONTE-CRISTO	08/10/16	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
MATCH D'IMPROVISATION	11/10/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
STACEY KENT *	14/10/16	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €
HAPPY END SERVICE	27/10/16	14h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
HAPPY END SERVICE	28/10/16	14h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
HAPPY END SERVICE	29/10/16	17h	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
LETTRES DE NON-MOTIVATION	04/11/16	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
LETTRES DE NON-MOTIVATION	05/11/16	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
LE TARTUFFE	09/11/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
LE TARTUFFE	10/11/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
ALPHONSE	18/11/16	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
ALPHONSE	19/11/16	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
ALPHONSE	20/11/16	17h	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
KARIMOUCHE	18/11/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
LA 432	22/11/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
LEWIS EVANS	25/11/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
NID DE FRELONS	06/12/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
NID DE FRELONS	07/12/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
NID DE FRELONS	08/12/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
NID DE FRELONS	09/12/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
NID DE FRELONS	10/12/16	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
IMPROLLOYWOOD	09/12/16	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
IMPROLLOYWOOD	10/12/16	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
IMPROLLOYWOOD	11/12/16	17h	T145	10 €	8 €	8 €
LA FOLLE HISTOIRE DU PETIT CHAPERON ROUGE	17/12/16	18h	TMG	20 €	18 €	12 €
MADAME	06/01/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
AIRNADETTE 2	12/01/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
AIRNADETTE 2	13/01/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
NEW	19/01/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
A TROP AIMER (PASSIONS CONTRAIRES)	19/01/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
A TROP AIMER (PASSIONS CONTRAIRES)	20/01/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
A TROP AIMER (PASSIONS CONTRAIRES)	21/01/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
LES SŒURS K.	27/01/17	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
LES SŒURS K.	28/01/17	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
LES SŒURS K.	29/01/17	17h	T145	10 €	8 €	8 €
EN ATTENDANT GODOT	27/01/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
MOLIÈRE MALGRÉ MOI	31/01/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
LES LYONS	03/02/17	20h30	TMG	38 €	36 €	12 €
LE CORTÈGE DES OMBRES	09/02/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
L'APRÈS-MIDI DE LEYDE	10/02/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
LE CORTÈGE DES OMBRES	11/02/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
L'APRÈS-MIDI DE LEYDE	12/02/17	17h	TPOCHE	10 €	8 €	8 €

**THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2016/2017 - TARIFS**

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plein	Collectivités Alices Savatou TTI	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux CCAS de Grenoble Personnes handicapées et un accompagnateur ***
KATIA GUERREIRO	10/02/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
ON AURAIT DÛ LAISSER UN MOT	16/02/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
ON AURAIT DÛ LAISSER UN MOT	17/02/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
BURN BABY BURN	16/02/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
BURN BABY BURN	17/02/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
BURN BABY BURN	17/02/17	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
BURN BABY BURN	18/02/17	20h30	T145	10 €	8 €	8 €
TEMPÊTE EN CUISINE	09/03/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
TEMPÊTE EN CUISINE	10/03/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
TEMPÊTE EN CUISINE	11/03/17	17h	T145	10 €	8 €	8 €
TOUT À REFAIRE	10/03/17	20h30	TMG	38 €	36 €	12 €
TOUT À REFAIRE	11/03/17	20h30	TMG	38 €	36 €	12 €
LES IRRÉVÉRENCIEUX	17/03/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €
MACHINE DE CIRQUE **	24/03/17	20h30	TMG	30 € / 25 €	28 €	12 €
MACHINE DE CIRQUE **	25/03/17	20h30	TMG	30 € / 25 €	28 €	12 €
LA GRANDE ÉVASION	30/03/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
SI J'ÉTAIS MOI !	30/03/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
SI J'ÉTAIS MOI !	31/03/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
SI J'ÉTAIS MOI !	01/04/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
INDEX	06/04/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
MICHEL JONASZ PIANO VOIX	13/04/17	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €
LA REINE DE PARTOUT	28/04/17	14h30	T145	10 €	8 €	8 €
LA REINE DE PARTOUT	29/04/17	14h30	T145	10 €	8 €	8 €
LA REINE DE PARTOUT	02/05/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
LA REINE DE PARTOUT	03/05/17	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs		
4 X 4 EPHEMERAL ARCHITECTURES	09/05/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
FELLAG BLED RUNNER	11/05/17	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €
À VISAGE DÉCOUVERT	18/05/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
À VISAGE DÉCOUVERT	19/05/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
À VISAGE DÉCOUVERT	20/05/17	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €
# HASHTAG	17/05/17	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €
EL GATO NEGRO	10/06/17	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €

\* Pour le spectacle "Stacey Kent" le tarif est de 28 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble sur présentation d'une carte en cours de validité.

\*\* Pour le spectacle "Machine de cirque" le tarif est de 25 € pour les 7 premiers rangs de l'orchestre (sans réduction collectivité, Alices, Savatou, TTI).

\*\*\* L'ensemble des tarifs réduits sont accessibles sur présentation de justificatifs mentionnés dans l'annexe 2.

Accueil des personnes handicapées dans la limite des places disponibles.

**Tarif CCAS de Grenoble :**

Tarif applicable aux groupes de structures sociales et éducatives du CCAS et de la Ville de Grenoble. Un seul paiement libératoire accepté.

**Tarif Dernière minute :**

En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, il est proposé un tarif de Dernière minute à 12 € la place, applicable à tous les spectacles ayant lieu au Théâtre municipal de Grenoble et pratiqué à l'ouverture des portes de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

**Paiement en 3 mensualités :**

Le Théâtre propose aux usagers qui le souhaitent, un paiement différé en 3 mensualités sans frais par prélèvements automatiques pour les achats supérieurs ou égaux à 120 euros (offre valable pour les achats réalisés avant le 24 septembre 2016).

Des gratuits pourront être délivrés après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

## BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

### TARIFS DES ADHÉSIONS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
1 - Prestations communes au réseau des bibliothèques de lecture publique		
<b>Adhésions individuelles</b>		
<b>Abonnement temporaire</b> (1 par an maximum) valable 3 mois, hors œuvres de l'artothèque,	8 €	9 €
<b>Abonnement réseau tous supports</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <u>sans distinction de domicile</u></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jeunes &lt; 18 ans</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jeunes ≥ 18 ans et &lt; 26 ans,</li> </ul>	8 €	<b>gratuité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif de moins de 3 mois</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse... et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 6 mois</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <u>Grenoblois</u> ≥ 26 ans et &lt; 65 ans, sur justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> </ul>	16 €	<b>18 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ &gt; 65 ans Grenoblois, sur justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> </ul>	gratuité	<b>18 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <u>non Grenoblois</u></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement</li> </ul>	35 €	<b>37 €</b>
19 €	<b>19€</b>	
<b>Adhésions institutionnelles</b>		
<b>Prêts livres et disques aux institutions ou structures grenobloises</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Secteur scolaire, social, petite enfance : prêts par lots ou par bibliobus</li> </ul>	gratuit	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Autres structures ou institutions grenobloises</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prêt par lots</li> </ul>	46 € /an	46 € /an
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prêt par bibliobus : accès seulement au bibliobus pour les non Grenoblois.</li> </ul>	16 € par lecteur inscrit	<b>18 € par lecteur inscrit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prêt à domicile : choix de livres sur catalogue et livraison à domicile</li> </ul>	gratuit	gratuit

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<b>Prêt d'estampes et photographies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Institutions ou structures grenobloises <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ secteur scolaire, social, petite enfance</li> <li>▪ autres institutions ou structures</li> </ul> </li> <li>◆ Institutions ou structures non grenobloises <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ secteur scolaire, social, petite enfance</li> <li>▪ autres institutions ou structures</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Photocopies ou impressions de documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A4 ou impression page écran, réalisée par les usagers <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en noir et blanc</li> <li>▪ en couleurs</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Vente de documents désaffectés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ poches, petits albums, revues, que sais-je ?</li> <li>▪ romans grand format, CD, partitions</li> <li>▪ BD, albums cartonnés</li> <li>▪ beaux livres illustrés, grands livres</li> </ul>		
<b>Pénalités diverses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pénalités de retard pour documents non rendus à la date prévue</li> </ul> <p>Nota : Pas de pénalités pour les emprunteurs du service de prêt aux institutions ou structures, pour les institutions ou structures, pour les usagers hospitalisés pendant plus d'une semaine (sur production d'un certificat médical ou d'hospitalisation) et pour les héritiers ou ayants droit d'un abonné décédé, sur production du certificat de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonné enfant, par jour de retard et par document</li> <li>- Abonné adulte, par jour de retard et par document</li> <li>  Limite maximale par lecteur</li> <li>◆ Remboursement des documents non rendus ou détériorés</li> <li>- Valeur de rachat, et au minimum par ensemble facturé</li> <li>◆ Remboursement des accessoires non rendus ou détériorés :</li> <li>- Pochette de disque compact simple et digipack</li> <li>- Pochette de disque compact soufflets et longbox</li> <li>- Documents annexes aux logiciels, par page</li> <li>◆ Contribution à la création d'une carte d'adhésion égarée</li> </ul>		

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<b>2 - Prestations des établissements patrimoniaux</b>		
<b>Musée Stendhal, Appartement Gagnon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droits d'entrée, des usagers individuels, avec mise à disposition d'un audio-guide français/anglais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ plein tarif</li> <li>◆ Tarif réduit (jeunes de 18 à 25 ans)</li> <li>◆ gratuité (sur présentation de justificatifs): demandeurs d'emploi, jeunes de – 18 ans</li> <li>◆ gratuité jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, , titulaires de la carte ICOM et COMEX, titulaires de la carte de presse, personne handicapée et 1 accompagnateur, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile, adhérents de l'association Stendhal et de l'association des amis du musée Stendhal</li> <li>◆ Gratuité pour tous, le premier dimanche du mois, pour les événements nationaux, locaux, spécifiques (journées du patrimoine, Nuit des musées, Musée en fête, Printemps du livre...)</li> </ul> </li> <li>• <b>Abonnement annuel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Valable de date à date</li> </ul> </li> <li>• <b>Droits d'entrée des usagers en groupe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Groupes scolaires du Département de l'Isère</li> <li>◆ Groupes scolaires hors Département de l'Isère</li> <li>◆ Structures du CCAS de la Ville de Grenoble</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right;">5 €</p> <p style="text-align: right;">3 €</p> <p style="text-align: center;">Gratuit</p> <p style="text-align: center;">Pas de tarif spécifique</p> <p style="text-align: center;">Pas de tarifs spécifiques</p> <p style="text-align: center;">Pas d'abonnement tout public</p> <p style="text-align: center;">Pas de tarif spécifique</p>	<p style="text-align: right;">5 €</p> <p><b>Supprimé</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p> <p style="text-align: right;">12 €</p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p> <p style="text-align: center;">20 €</p> <p style="text-align: center;"><b>Gratuit</b></p>
<b>Prêt entre bibliothèques</b> Facturation forfaitaire des frais de port	9 €	9 €
<b>Reproductions de documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) photocopie ou impression page écran en noir et blanc           <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A4, réalisée par les usagers</li> <li>◆ A4, réalisée par la Bibliothèque</li> <li>◆ A3, réalisée par la Bibliothèque</li> </ul> </li> <li>b) tirages papiers d'après microfilms           <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ tirage format A4</li> <li>◆ tirage format A3</li> </ul> </li> <li>c) fourniture de vues numériques           <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ fourniture du CD</li> <li>◆ vue basse résolution (150 DPI) format JPEG,</li> <li>◆ vue en 300 DPI, format JPEG</li> <li>◆ vue en 300 DPI, format TIFF</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right;">0,20 €</p> <p style="text-align: right;">0,30 €</p> <p style="text-align: right;">0,40 €</p> <p style="text-align: right;">0,30 €</p> <p style="text-align: right;">0,60 €</p> <p style="text-align: right;">2 €</p> <p style="text-align: right;">0,50 €</p> <p style="text-align: right;">5 €</p> <p style="text-align: right;">10 €</p>	<p style="text-align: right;">0,20 €</p> <p style="text-align: right;">0,30 €</p> <p style="text-align: right;">0,40 €</p> <p style="text-align: right;">0,30 €</p> <p style="text-align: right;">0,60 €</p> <p style="text-align: right;">2 €</p> <p style="text-align: right;">0,50 €</p> <p style="text-align: right;">5 €</p> <p style="text-align: right;">10 €</p>

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<p><b>Reproductions de documents (suite)</b></p> <p>d) impressions papier, d'après vues numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ impression noir et blanc format A4</li> <li>◆ impression noir et blanc format A3</li> <li>◆ impression couleur format A4</li> <li>◆ impression couleur format A3</li> </ul> <p>e) impressions sur papier photo</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ - 9 x 12</li> <li>◆ - 12 x 18</li> <li>◆ - 18 x 24</li> <li>◆ - 24 x 30</li> </ul>		
<p><b>Envoi des reproductions</b></p> <p>- Forfait minimum de facturation d'une commande impliquant un envoi postal, incluant les frais de port</p>	8 €	8 €
<p><b>Droits d'utilisation des documents à des fins d'édition ou de diffusion</b></p> <p>- étudiants (pour publication universitaire)</p> <p>- enseignants (dans le cadre d'une activité pédagogique ou de recherche ou pour publication universitaire)</p> <p>- association loi 1901 à but non lucratif,</p> <p>- partenaires publics ou privés (sous réserve de réciprocité),</p> <p>- sites internet à usage collectif non commercial des images, réalisés notamment par des institutions culturelles, des collectivités publiques, des encyclopédies participatives.</p> <p>a) édition papier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ tirage &lt; 800 exemplaires</li> <li>◆ tirage, de 800 à 2 000 exemplaires</li> <li>◆ tirage de plus de 2000 exemplaires</li> </ul> <p>b) sites internet commerciaux, sans limitation de durée</p>	gratuité	gratuité

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<p><b>Droits d'utilisation des documents à des fins d'édition ou de diffusion (suite)</b></p> <p>c) audiovisuel, sans limitation de durée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ télévision locale 100 € 100 €</li> <li>◆ télévision nationale ou internationale 200 € 200 €</li> <li>◆ film, court métrage 80 € 80 €</li> <li>◆ film, long métrage 150 € 150 €</li> <li>◆ autres média (cédérom, DVD, jeu vidéo,...) 100 € 100 €</li> </ul> <p>d) exposition 100 € 100 €</p> <p>e) supports de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ tirage &lt;200 exemplaires 40 € 40 €</li> <li>◆ tirage, de 200 à 500 exemplaires 60 € 60 €</li> <li>◆ tirage, de 500 à 2000 exemplaires 80 € 80 €</li> <li>◆ tirage de plus de 2000 exemplaires 120 € 120 €</li> </ul> <p>f) produits dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ &lt;500 exemplaires 80 € 80 €</li> <li>◆ de 500 à 1500 exemplaires 120 € 120 €</li> <li>◆ de 1500 à 5000 exemplaires 160 € 160 €</li> <li>◆ plus de 5000 exemplaires 240 € 240 €</li> </ul>		
<p><b>Vente de publications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCA de l'éditeur milanais ENNERE :</li> <li>- Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996 22 € 22 €</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V..II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998 30 € 30 €</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V.. II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index, 1998 30 € 30 €</li> <li>- Rémy B., Butel J., Thomé F.. II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon -Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999 45 € 45 €</li> <li>- Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur 41,32 € 41,32 €</li> <li>- Rémy B., Kielbasa S.. II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien, 2003. Prix de vente éditeur 40 € 40 €</li> <li>- Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux, 2004. Prix de vente éditeur 40 € 40 €</li> </ul>		

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<b>Vente de publications (suite)</b>		
Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.</li> </ul>	20 €	20 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Stendhal. La révolte et les rêves », Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur</li> </ul>	45 €	45 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Marc Pessin, regards sur l'œuvre », Grenoble 2009. Prix de vente éditeur</li> </ul>	47 €	47 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Livre d'artiste, artistes du livre », catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)</li> </ul>	23 €	23 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Regards sur les Alpes », Editions du Mont Blanc. broché</li> </ul>	49 €	49 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Diodore Rahoult, paroles de palette »,</li> </ul>		26 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Stendhal, la chasse du bonheur », Ed Dauphiné Libéré</li> </ul>	7,90 €	7,90 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain », PUG 2014</li> </ul>	17,90 €	17,90 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Journaux et papiers », volume 1 : 1797-1804, édition établie par C.Meynard, H. de Jacquinet et M. R. Corredor, ELLUG 2013</li> </ul>	28 €	28 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Catalogues publiés dans la collection «(Re)découvertes» éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De place en place, 1999</li> </ul>	6,86 €	6,86 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.</li> </ul>	7 €	7 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)</li> </ul>	Tarif unique 5 €	Tarif unique 5 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cartes postales</li> </ul>	0,50 €	0,50 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pochette de 6 cartes postales Berlioz</li> </ul>	2 €	2 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Affiches - posters :</li> </ul>	Tarif unique 1€	Tarif unique 1€

Prestations et modalités d'application	Tarifs actuels	Tarifs au 01-09-2016
<b>Vente de produits dérivés</b>		
Produits stendhaliens		
◆ Badge	2 €	2 €
◆ Bloc note	5 €	5 €
◆ Cahier	8 €	8 €
◆ Carry bag ou porte sac à main	6,50 €	6,50 €
◆ Coffret stylo et ouvre-lettre	14,50 €	14,50 €
◆ Cuvée Stendhal, cépage Verdesse, le Mas du Bruchet à Meylan	12 €	12 €
◆ <b>Éventail</b>		<b>3,50 €</b>
◆ <b>Foulard</b>		<b>19,90 €</b>
◆ Gants	35,90 €	35,90 €
◆ Magnet	4 €	4 €
◆ Mug	6,50 €	6,50 €
◆ Porte-clé métal dans son coffret	5 €	5 €
◆ Stylo	2,50 €	2,50 €
◆ Stylo plume bois	11,50 €	11,50 €

# Annexe à la délibération N° 14. Col9

GRILLE TARIFAIRE DU MUSEUM ANNEXE N° 1			
DROITS D'ENTREE INDIVIDUELS	Tarif actuel	Proposition d'évolution tarifaire	
<b>PLEIN TARIF</b>	Muséum ou exposition temporaire	3,00 €	<b>1 seul tarif : 5,00 €</b>
	Forfait Muséum et exposition temporaire	5,00 €	
<b>Tarif réduit 18/26 ans</b>	Muséum ou exposition temporaire	2,00 €	<b>GRATUIT</b>
	Forfait Muséum et exposition temporaire	3,00 €	
<b>Tarif réduit - Famille nombreuse</b>	Muséum ou exposition temporaire	2,00 €	<b>Plein tarif : 5,00 €</b>
	Forfait Muséum et exposition temporaire	3,00 €	
<b>Tarif réduit + 65 ans</b>	Muséum ou exposition temporaire	2,00 €	<b>Plein tarif : 5,00 €</b>
	Forfait Muséum et exposition temporaire	3,00 €	
<b>Tarif réduit pour partenaires sous convention</b>	-	<b>3 €</b>	
<b>Abonnement annuel</b>	-	<b>12,00 €</b>	
<b>Audioguides</b>	1,50 €	<b>GRATUIT</b>	
<b>Visite guidée individuelle</b>	3,00 € visite + droit d'entrée	3,00 € la visite + droits d'entrée	
<b>Atelier de médiation</b>	1,50 € + droits d'entrée	<b>GRATUIT + droits d'entrée</b>	
<b>GRATUITES</b>	<b>Tarif actuel</b>	<b>Proposition d'évolution tarifaire</b>	
. Moins de 18 ans . Minima sociaux . Invalides et accompagnants . Évènements de portée nationale . Carte de presse	GRATUIT	Gratuité pour les <b>moins de 26 ans</b> . Minima sociaux . Invalides et accompagnants . Évènements de portée nationale . Carte de presse	
Adhérent à l'association des Amis du Muséum et du Musée	GRATUIT	<b>Gratuit</b> pour les adhérents de l'association du Muséum <b>Payant</b> pour les adhérents de l'association du Musée	
Tout public le mercredi après-midi du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai	GRATUIT	<b>PAYANT</b> selon la catégorie	
Enseignants en visite de préparation	GRATUIT	<b>GRATUIT</b> sur justificatif	
Tout public le 1 <sup>er</sup> dimanche du mois et lors des événements nationaux (Journées du patrimoine, Nuit des musées, ...), locaux (Musée en fête...) et spécifiques	2, 3 ou 5 €	<b>GRATUIT</b>	
Titulaire d'un billet des Rencontres du cinéma de montagne pendant la durée du festival	-	<b>GRATUIT</b>	

<b>DROITS D'ENTREE GROUPES</b>	<b>Tarif actuel</b>	<b>Proposition d'évolution tarifaire</b>
Visites libres Groupe + 10 adultes - Sur réservation	Tarif réduit + 1 gratuité pour 10	Forfait 25 € À partir de 10 adultes
Visites libres groupes scolaires, enfants, minima sociaux	Gratuit	GRATUIT
Animation Découverte Sur réservation	20,00 €	GRATUIT pour les groupes scolaires de l'Isère 20 € pour hors Isère
Animation Flash Sur réservation	10,00 €	GRATUIT pour les groupes scolaires de l'Isère 10 € pour hors Isère
Groupes du CCAS de la Ville de Grenoble Sur réservation	10,00 €	GRATUIT

<b>RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET SCIENTIFIQUES</b>		<b>Tarif actuel</b>	<b>Proposition d'évolution tarifaire</b>
Mission scientifique	Prestation d'un agent	100 € de l'heure	100 € de l'heure
Documents numériques	Images numériques	10 € l'unité ou devis	10 € l'unité ou devis
Prêt de matériel pédagogique	Exposition	80,00 € la semaine	80,00 € la semaine
	Valise pédagogique (création)	-	10,00 € la semaine

Les droits d'inscription au conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du quotient familial des usagers inscrits en « parcours cursus » et sont encadrés par un tarif minimum (37,20€) et un tarif plafond (700 €).

Le « parcours cursus » comporte, dans les cycles 1, 2, 3 et dans le cycle d'enseignement professionnel initial, au moins une discipline dominante ainsi que les unités d'enseignement obligatoires qui s'y rattachent.

Le « parcours hors cursus » est facturé de façon forfaitaire.

#### 1) Tarifs du « parcours cursus » en fonction du quotient familial

Les tarifs du parcours cursus sont inchangés et correspondent aux coûts fixés pour l'année scolaire 2013-2014 :

<b>Quotient</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
<b>familial</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
3000 et plus	694,70 €	694,70 €
2 500	658,59 €	658,59 €
1 400	373,24 €	373,24 €
900	227,46 €	227,46 €
600	139,98 €	139,98 €
380 et moins	37,20 €	37,20 €

Pour le détail se référer aux tableaux en annexe 2.

Le quotient familial de référence est celui établi par la caisse des allocations familiales à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Les familles non allocataires seront facturées sur la base de l'avis d'imposition l'année n-2 du foyer.

Les usagers ne fournissant aucun des documents permettant un calcul des droits d'inscription individualisés seront facturés sur la base du quotient le plus élevé de la grille.

#### 2) Tarifs forfaitaires pour le parcours hors cursus

- Pratiques collectives seules / Eveil musical / Initiation danse / Cours ouverts (conventions enseignement supérieur) / Cours Musique et Handicap / Formation professionnelle complémentaire (agents du conservatoire) / Ateliers = 50 €/an.

- Cours collectifs : Formation musicale seule / Métiers du son cycle 2 / Composition 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année / Ecriture 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année / Cours d'histoire de la musique – analyse seul / Danse (2 cours hebdomadaires maximum) / Hip hop = 100 €/an.

- Cours instrumentaux individuels = 150 €/an.

### 3) Tarif de mise à disposition d'un instrument

- Mise à disposition d'un instrument = 50 €/an.

### 4) Majoration – minoration des tarifs

- Une majoration de 20 % du tarif « parcours cursus » est appliquée aux usagers non grenoblois exceptés pour les enseignements dispensés exclusivement au conservatoire de Grenoble : 3<sup>ème</sup> cycle et cycle d'enseignement professionnel initial, « parcours cursus » de musique ancienne, de théâtre et de direction de chœurs.
- Les droits d'inscriptions du tarif « parcours cursus » sont plafonnés à 700 € par an après majoration.
- En cas d'inscription individuelle à plusieurs « parcours cursus », une minoration de 50 % est appliquée, à partir du second parcours, sur le tarif du « parcours cursus » précédent. Le résultat obtenu peut être inférieur au tarif minimum fixé pour le parcours cursus.
- Une famille ayant plusieurs enfants inscrits au conservatoire de Grenoble bénéficie d'une minoration de 10 % du tarif « parcours cursus » à partir du second enfant. Cette réduction se cumule avec celle du second parcours cursus, le cas échéant.
- Les élèves boursiers du Ministère de l'Éducation Nationale, sur critères universitaires ainsi que ceux du ministère de la culture et de la communication bénéficient du tarif minimal pour les inscriptions en « parcours cursus ». Pour en bénéficier, ils doivent produire la notification correspondant soit à l'année scolaire précédente soit à celle en cours. Cette minoration s'applique également aux élèves étrangers en 3<sup>ème</sup> cycle ou en cycle d'enseignement professionnel initial.

### 5) Facturation des droits d'inscription

Les usagers ayant démissionné avant le 30 octobre de l'année ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription.

Passé ce délai, l'intégralité de ces droits sera due par les usagers.

Les démissions des élèves en « parcours cursus » enregistrées après le 30 octobre pour raisons médicales dûment justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une minoration des droits d'inscription. 1/3 des droits d'inscription de l'année resteront dus en cas de démission durant le 1<sup>er</sup> trimestre et 2/3 en cas de démission durant le 2<sup>ème</sup> trimestre.

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
380	37,20 €	430	60,60 €	480	83,90 €
381	37,70 €	431	61,00 €	481	84,40 €
382	38,10 €	432	61,50 €	482	84,90 €
383	38,60 €	433	62,00 €	483	85,30 €
384	39,10 €	434	62,40 €	484	85,80 €
385	39,50 €	435	62,90 €	485	86,30 €
386	40,00 €	436	63,40 €	486	86,70 €
387	40,50 €	437	63,80 €	487	87,20 €
388	40,90 €	438	64,30 €	488	87,70 €
389	41,40 €	439	64,80 €	489	88,10 €
390	41,90 €	440	65,20 €	490	88,60 €
391	42,30 €	441	65,70 €	491	89,10 €
392	42,80 €	442	66,20 €	492	89,50 €
393	43,30 €	443	66,60 €	493	90,00 €
394	43,70 €	444	67,10 €	494	90,50 €
395	44,20 €	445	67,60 €	495	90,90 €
396	44,70 €	446	68,00 €	496	91,40 €
397	45,10 €	447	68,50 €	497	91,90 €
398	45,60 €	448	69,00 €	498	92,30 €
399	46,10 €	449	69,40 €	499	92,80 €
400	46,50 €	450	69,90 €	500	93,30 €
401	47,00 €	451	70,40 €	501	93,70 €
402	47,50 €	452	70,80 €	502	94,20 €
403	47,90 €	453	71,30 €	503	94,70 €
404	48,40 €	454	71,80 €	504	95,10 €
405	48,90 €	455	72,20 €	505	95,60 €
406	49,30 €	456	72,70 €	506	96,10 €
407	49,80 €	457	73,20 €	507	96,50 €
408	50,30 €	458	73,60 €	508	97,00 €
409	50,80 €	459	74,10 €	509	97,50 €
410	51,20 €	460	74,60 €	510	97,90 €
411	51,70 €	461	75,00 €	511	98,40 €
412	52,20 €	462	75,50 €	512	98,90 €
413	52,60 €	463	76,00 €	513	99,30 €
414	53,10 €	464	76,40 €	514	99,80 €
415	53,60 €	465	76,90 €	515	100,30 €
416	54,00 €	466	77,40 €	516	100,70 €
417	54,50 €	467	77,80 €	517	101,20 €
418	55,00 €	468	78,30 €	518	101,70 €
419	55,40 €	469	78,80 €	519	102,10 €
420	55,90 €	470	79,20 €	520	102,60 €
421	56,40 €	471	79,70 €	521	103,10 €
422	56,80 €	472	80,20 €	522	103,50 €
423	57,30 €	473	80,60 €	523	104,00 €
424	57,80 €	474	81,10 €	524	104,50 €
425	58,20 €	475	81,60 €	525	104,90 €
426	58,70 €	476	82,10 €	526	105,40 €
427	59,20 €	477	82,50 €	527	105,90 €
428	59,60 €	478	83,00 €	528	106,30 €
429	60,10 €	479	83,50 €	529	106,80 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
530	107,30 €	580	130,60 €	630	148,70 €
531	107,70 €	581	131,10 €	631	149,00 €
532	108,20 €	582	131,60 €	632	149,30 €
533	108,70 €	583	132,00 €	633	149,60 €
534	109,10 €	584	132,50 €	634	149,90 €
535	109,60 €	585	133,00 €	635	150,20 €
536	110,10 €	586	133,40 €	636	150,50 €
537	110,50 €	587	133,90 €	637	150,80 €
538	111,00 €	588	134,40 €	638	151,10 €
539	111,50 €	589	134,80 €	639	151,30 €
540	111,90 €	590	135,30 €	640	151,60 €
541	112,40 €	591	135,80 €	641	151,90 €
542	112,90 €	592	136,20 €	642	152,20 €
543	113,40 €	593	136,70 €	643	152,50 €
544	113,80 €	594	137,20 €	644	152,80 €
545	114,30 €	595	137,60 €	645	153,10 €
546	114,80 €	596	138,10 €	646	153,40 €
547	115,20 €	597	138,60 €	647	153,70 €
548	115,70 €	598	139,00 €	648	154,00 €
549	116,20 €	599	139,50 €	649	154,30 €
550	116,60 €	600	140,00 €	650	154,60 €
551	117,10 €	601	140,30 €	651	154,80 €
552	117,60 €	602	140,60 €	652	155,10 €
553	118,00 €	603	140,90 €	653	155,40 €
554	118,50 €	604	141,10 €	654	155,70 €
555	119,00 €	605	141,40 €	655	156,00 €
556	119,40 €	606	141,70 €	656	156,30 €
557	119,90 €	607	142,00 €	657	156,60 €
558	120,40 €	608	142,30 €	658	156,90 €
559	120,80 €	609	142,60 €	659	157,20 €
560	121,30 €	610	142,90 €	660	157,50 €
561	121,80 €	611	143,20 €	661	157,80 €
562	122,20 €	612	143,50 €	662	158,10 €
563	122,70 €	613	143,80 €	663	158,30 €
564	123,20 €	614	144,10 €	664	158,60 €
565	123,60 €	615	144,40 €	665	158,90 €
566	124,10 €	616	144,60 €	666	159,20 €
567	124,60 €	617	144,90 €	667	159,50 €
568	125,00 €	618	145,20 €	668	159,80 €
569	125,50 €	619	145,50 €	669	160,10 €
570	126,00 €	620	145,80 €	670	160,40 €
571	126,40 €	621	146,10 €	671	160,70 €
572	126,90 €	622	146,40 €	672	161,00 €
573	127,40 €	623	146,70 €	673	161,30 €
574	127,80 €	624	147,00 €	674	161,60 €
575	128,30 €	625	147,30 €	675	161,80 €
576	128,80 €	626	147,60 €	676	162,10 €
577	129,20 €	627	147,90 €	677	162,40 €
578	129,70 €	628	148,10 €	678	162,70 €
579	130,20 €	629	148,40 €	679	163,00 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
680	163,30 €	730	177,90 €	780	192,50 €
681	163,60 €	731	178,20 €	781	192,80 €
682	163,90 €	732	178,50 €	782	193,00 €
683	164,20 €	733	178,80 €	783	193,30 €
684	164,50 €	734	179,00 €	784	193,60 €
685	164,80 €	735	179,30 €	785	193,90 €
686	165,10 €	736	179,60 €	786	194,20 €
687	165,30 €	737	179,90 €	787	194,50 €
688	165,60 €	738	180,20 €	788	194,80 €
689	165,90 €	739	180,50 €	789	195,10 €
690	166,20 €	740	180,80 €	790	195,40 €
691	166,50 €	741	181,10 €	791	195,70 €
692	166,80 €	742	181,40 €	792	196,00 €
693	167,10 €	743	181,70 €	793	196,30 €
694	167,40 €	744	182,00 €	794	196,50 €
695	167,70 €	745	182,30 €	795	196,80 €
696	168,00 €	746	182,50 €	796	197,10 €
697	168,30 €	747	182,80 €	797	197,40 €
698	168,60 €	748	183,10 €	798	197,70 €
699	168,80 €	749	183,40 €	799	198,00 €
700	169,10 €	750	183,70 €	800	198,30 €
701	169,40 €	751	184,00 €	801	198,60 €
702	169,70 €	752	184,30 €	802	198,90 €
703	170,00 €	753	184,60 €	803	199,20 €
704	170,30 €	754	184,90 €	804	199,50 €
705	170,60 €	755	185,20 €	805	199,80 €
706	170,90 €	756	185,50 €	806	200,00 €
707	171,20 €	757	185,80 €	807	200,30 €
708	171,50 €	758	186,00 €	808	200,60 €
709	171,80 €	759	186,30 €	809	200,90 €
710	172,10 €	760	186,60 €	810	201,20 €
711	172,30 €	761	186,90 €	811	201,50 €
712	172,60 €	762	187,20 €	812	201,80 €
713	172,90 €	763	187,50 €	813	202,10 €
714	173,20 €	764	187,80 €	814	202,40 €
715	173,50 €	765	188,10 €	815	202,70 €
716	173,80 €	766	188,40 €	816	203,00 €
717	174,10 €	767	188,70 €	817	203,30 €
718	174,40 €	768	189,00 €	818	203,50 €
719	174,70 €	769	189,30 €	819	203,80 €
720	175,00 €	770	189,50 €	820	204,10 €
721	175,30 €	771	189,80 €	821	204,40 €
722	175,60 €	772	190,10 €	822	204,70 €
723	175,80 €	773	190,40 €	823	205,00 €
724	176,10 €	774	190,70 €	824	205,30 €
725	176,40 €	775	191,00 €	825	205,60 €
726	176,70 €	776	191,30 €	826	205,90 €
727	177,00 €	777	191,60 €	827	206,20 €
728	177,30 €	778	191,90 €	828	206,50 €
729	177,60 €	779	192,20 €	829	206,70 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
830	207,00 €	880	221,60 €	930	236,20 €
831	207,30 €	881	221,90 €	931	236,50 €
832	207,60 €	882	222,20 €	932	236,80 €
833	207,90 €	883	222,50 €	933	237,10 €
834	208,20 €	884	222,80 €	934	237,40 €
835	208,50 €	885	223,10 €	935	237,70 €
836	208,80 €	886	223,40 €	936	237,90 €
837	209,10 €	887	223,70 €	937	238,20 €
838	209,40 €	888	224,00 €	938	238,50 €
839	209,70 €	889	224,20 €	939	238,80 €
840	210,00 €	890	224,50 €	940	239,10 €
841	210,20 €	891	224,80 €	941	239,40 €
842	210,50 €	892	225,10 €	942	239,70 €
843	210,80 €	893	225,40 €	943	240,00 €
844	211,10 €	894	225,70 €	944	240,30 €
845	211,40 €	895	226,00 €	945	240,60 €
846	211,70 €	896	226,30 €	946	240,90 €
847	212,00 €	897	226,60 €	947	241,20 €
848	212,30 €	898	226,90 €	948	241,40 €
849	212,60 €	899	227,20 €	949	241,70 €
850	212,90 €	900	227,50 €	950	242,00 €
851	213,20 €	901	227,70 €	951	242,30 €
852	213,50 €	902	228,00 €	952	242,60 €
853	213,70 €	903	228,30 €	953	242,90 €
854	214,00 €	904	228,60 €	954	243,20 €
855	214,30 €	905	228,90 €	955	243,50 €
856	214,60 €	906	229,20 €	956	243,80 €
857	214,90 €	907	229,50 €	957	244,10 €
858	215,20 €	908	229,80 €	958	244,40 €
859	215,50 €	909	230,10 €	959	244,70 €
860	215,80 €	910	230,40 €	960	244,90 €
861	216,10 €	911	230,70 €	961	245,20 €
862	216,40 €	912	230,90 €	962	245,50 €
863	216,70 €	913	231,20 €	963	245,80 €
864	217,00 €	914	231,50 €	964	246,10 €
865	217,20 €	915	231,80 €	965	246,40 €
866	217,50 €	916	232,10 €	966	246,70 €
867	217,80 €	917	232,40 €	967	247,00 €
868	218,10 €	918	232,70 €	968	247,30 €
869	218,40 €	919	233,00 €	969	247,60 €
870	218,70 €	920	233,30 €	970	247,90 €
871	219,00 €	921	233,60 €	971	248,20 €
872	219,30 €	922	233,90 €	972	248,40 €
873	219,60 €	923	234,20 €	973	248,70 €
874	219,90 €	924	234,40 €	974	249,00 €
875	220,20 €	925	234,70 €	975	249,30 €
876	220,50 €	926	235,00 €	976	249,60 €
877	220,70 €	927	235,30 €	977	249,90 €
878	221,00 €	928	235,60 €	978	250,20 €
879	221,30 €	929	235,90 €	979	250,50 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
980	250,80 €	1030	265,40 €	1080	279,90 €
981	251,10 €	1031	265,60 €	1081	280,20 €
982	251,40 €	1032	265,90 €	1082	280,50 €
983	251,60 €	1033	266,20 €	1083	280,80 €
984	251,90 €	1034	266,50 €	1084	281,10 €
985	252,20 €	1035	266,80 €	1085	281,40 €
986	252,50 €	1036	267,10 €	1086	281,70 €
987	252,80 €	1037	267,40 €	1087	282,00 €
988	253,10 €	1038	267,70 €	1088	282,30 €
989	253,40 €	1039	268,00 €	1089	282,60 €
990	253,70 €	1040	268,30 €	1090	282,80 €
991	254,00 €	1041	268,60 €	1091	283,10 €
992	254,30 €	1042	268,90 €	1092	283,40 €
993	254,60 €	1043	269,10 €	1093	283,70 €
994	254,90 €	1044	269,40 €	1094	284,00 €
995	255,10 €	1045	269,70 €	1095	284,30 €
996	255,40 €	1046	270,00 €	1096	284,60 €
997	255,70 €	1047	270,30 €	1097	284,90 €
998	256,00 €	1048	270,60 €	1098	285,20 €
999	256,30 €	1049	270,90 €	1099	285,50 €
1000	256,60 €	1050	271,20 €	1100	285,80 €
1001	256,90 €	1051	271,50 €	1101	286,10 €
1002	257,20 €	1052	271,80 €	1102	286,30 €
1003	257,50 €	1053	272,10 €	1103	286,60 €
1004	257,80 €	1054	272,40 €	1104	286,90 €
1005	258,10 €	1055	272,60 €	1105	287,20 €
1006	258,40 €	1056	272,90 €	1106	287,50 €
1007	258,60 €	1057	273,20 €	1107	287,80 €
1008	258,90 €	1058	273,50 €	1108	288,10 €
1009	259,20 €	1059	273,80 €	1109	288,40 €
1010	259,50 €	1060	274,10 €	1110	288,70 €
1011	259,80 €	1061	274,40 €	1111	289,00 €
1012	260,10 €	1062	274,70 €	1112	289,30 €
1013	260,40 €	1063	275,00 €	1113	289,60 €
1014	260,70 €	1064	275,30 €	1114	289,80 €
1015	261,00 €	1065	275,60 €	1115	290,10 €
1016	261,30 €	1066	275,90 €	1116	290,40 €
1017	261,60 €	1067	276,10 €	1117	290,70 €
1018	261,90 €	1068	276,40 €	1118	291,00 €
1019	262,10 €	1069	276,70 €	1119	291,30 €
1020	262,40 €	1070	277,00 €	1120	291,60 €
1021	262,70 €	1071	277,30 €	1121	291,90 €
1022	263,00 €	1072	277,60 €	1122	292,20 €
1023	263,30 €	1073	277,90 €	1123	292,50 €
1024	263,60 €	1074	278,20 €	1124	292,80 €
1025	263,90 €	1075	278,50 €	1125	293,10 €
1026	264,20 €	1076	278,80 €	1126	293,30 €
1027	264,50 €	1077	279,10 €	1127	293,60 €
1028	264,80 €	1078	279,40 €	1128	293,90 €
1029	265,10 €	1079	279,60 €	1129	294,20 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1130	294,50 €	1180	309,10 €	1230	323,70 €
1131	294,80 €	1181	309,40 €	1231	324,00 €
1132	295,10 €	1182	309,70 €	1232	324,30 €
1133	295,40 €	1183	310,00 €	1233	324,50 €
1134	295,70 €	1184	310,30 €	1234	324,80 €
1135	296,00 €	1185	310,50 €	1235	325,10 €
1136	296,30 €	1186	310,80 €	1236	325,40 €
1137	296,60 €	1187	311,10 €	1237	325,70 €
1138	296,80 €	1188	311,40 €	1238	326,00 €
1139	297,10 €	1189	311,70 €	1239	326,30 €
1140	297,40 €	1190	312,00 €	1240	326,60 €
1141	297,70 €	1191	312,30 €	1241	326,90 €
1142	298,00 €	1192	312,60 €	1242	327,20 €
1143	298,30 €	1193	312,90 €	1243	327,50 €
1144	298,60 €	1194	313,20 €	1244	327,80 €
1145	298,90 €	1195	313,50 €	1245	328,00 €
1146	299,20 €	1196	313,80 €	1246	328,30 €
1147	299,50 €	1197	314,00 €	1247	328,60 €
1148	299,80 €	1198	314,30 €	1248	328,90 €
1149	300,10 €	1199	314,60 €	1249	329,20 €
1150	300,30 €	1200	314,90 €	1250	329,50 €
1151	300,60 €	1201	315,20 €	1251	329,80 €
1152	300,90 €	1202	315,50 €	1252	330,10 €
1153	301,20 €	1203	315,80 €	1253	330,40 €
1154	301,50 €	1204	316,10 €	1254	330,70 €
1155	301,80 €	1205	316,40 €	1255	331,00 €
1156	302,10 €	1206	316,70 €	1256	331,30 €
1157	302,40 €	1207	317,00 €	1257	331,50 €
1158	302,70 €	1208	317,30 €	1258	331,80 €
1159	303,00 €	1209	317,50 €	1259	332,10 €
1160	303,30 €	1210	317,80 €	1260	332,40 €
1161	303,60 €	1211	318,10 €	1261	332,70 €
1162	303,80 €	1212	318,40 €	1262	333,00 €
1163	304,10 €	1213	318,70 €	1263	333,30 €
1164	304,40 €	1214	319,00 €	1264	333,60 €
1165	304,70 €	1215	319,30 €	1265	333,90 €
1166	305,00 €	1216	319,60 €	1266	334,20 €
1167	305,30 €	1217	319,90 €	1267	334,50 €
1168	305,60 €	1218	320,20 €	1268	334,80 €
1169	305,90 €	1219	320,50 €	1269	335,00 €
1170	306,20 €	1220	320,80 €	1270	335,30 €
1171	306,50 €	1221	321,00 €	1271	335,60 €
1172	306,80 €	1222	321,30 €	1272	335,90 €
1173	307,10 €	1223	321,60 €	1273	336,20 €
1174	307,30 €	1224	321,90 €	1274	336,50 €
1175	307,60 €	1225	322,20 €	1275	336,80 €
1176	307,90 €	1226	322,50 €	1276	337,10 €
1177	308,20 €	1227	322,80 €	1277	337,40 €
1178	308,50 €	1228	323,10 €	1278	337,70 €
1179	308,80 €	1229	323,40 €	1279	338,00 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1280	338,30 €	1330	352,80 €	1380	367,40 €
1281	338,50 €	1331	353,10 €	1381	367,70 €
1282	338,80 €	1332	353,40 €	1382	368,00 €
1283	339,10 €	1333	353,70 €	1383	368,30 €
1284	339,40 €	1334	354,00 €	1384	368,60 €
1285	339,70 €	1335	354,30 €	1385	368,90 €
1286	340,00 €	1336	354,60 €	1386	369,20 €
1287	340,30 €	1337	354,90 €	1387	369,40 €
1288	340,60 €	1338	355,20 €	1388	369,70 €
1289	340,90 €	1339	355,50 €	1389	370,00 €
1290	341,20 €	1340	355,70 €	1390	370,30 €
1291	341,50 €	1341	356,00 €	1391	370,60 €
1292	341,70 €	1342	356,30 €	1392	370,90 €
1293	342,00 €	1343	356,60 €	1393	371,20 €
1294	342,30 €	1344	356,90 €	1394	371,50 €
1295	342,60 €	1345	357,20 €	1395	371,80 €
1296	342,90 €	1346	357,50 €	1396	372,10 €
1297	343,20 €	1347	357,80 €	1397	372,40 €
1298	343,50 €	1348	358,10 €	1398	372,70 €
1299	343,80 €	1349	358,40 €	1399	372,90 €
1300	344,10 €	1350	358,70 €	1400	373,20 €
1301	344,40 €	1351	359,00 €	1401	373,60 €
1302	344,70 €	1352	359,20 €	1402	374,00 €
1303	345,00 €	1353	359,50 €	1403	374,50 €
1304	345,20 €	1354	359,80 €	1404	374,90 €
1305	345,50 €	1355	360,10 €	1405	375,30 €
1306	345,80 €	1356	360,40 €	1406	375,70 €
1307	346,10 €	1357	360,70 €	1407	376,10 €
1308	346,40 €	1358	361,00 €	1408	376,50 €
1309	346,70 €	1359	361,30 €	1409	376,90 €
1310	347,00 €	1360	361,60 €	1410	377,30 €
1311	347,30 €	1361	361,90 €	1411	377,70 €
1312	347,60 €	1362	362,20 €	1412	378,10 €
1313	347,90 €	1363	362,50 €	1413	378,50 €
1314	348,20 €	1364	362,70 €	1414	378,90 €
1315	348,50 €	1365	363,00 €	1415	379,30 €
1316	348,70 €	1366	363,30 €	1416	379,70 €
1317	349,00 €	1367	363,60 €	1417	380,10 €
1318	349,30 €	1368	363,90 €	1418	380,50 €
1319	349,60 €	1369	364,20 €	1419	380,90 €
1320	349,90 €	1370	364,50 €	1420	381,30 €
1321	350,20 €	1371	364,80 €	1421	381,70 €
1322	350,50 €	1372	365,10 €	1422	382,10 €
1323	350,80 €	1373	365,40 €	1423	382,50 €
1324	351,10 €	1374	365,70 €	1424	382,90 €
1325	351,40 €	1375	366,00 €	1425	383,30 €
1326	351,70 €	1376	366,20 €	1426	383,80 €
1327	352,00 €	1377	366,50 €	1427	384,20 €
1328	352,20 €	1378	366,80 €	1428	384,60 €
1329	352,50 €	1379	367,10 €	1429	385,00 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1430	385,40 €	1480	405,60 €	1530	425,80 €
1431	385,80 €	1481	406,00 €	1531	426,20 €
1432	386,20 €	1482	406,40 €	1532	426,60 €
1433	386,60 €	1483	406,80 €	1533	427,00 €
1434	387,00 €	1484	407,20 €	1534	427,40 €
1435	387,40 €	1485	407,60 €	1535	427,80 €
1436	387,80 €	1486	408,00 €	1536	428,20 €
1437	388,20 €	1487	408,40 €	1537	428,60 €
1438	388,60 €	1488	408,80 €	1538	429,00 €
1439	389,00 €	1489	409,20 €	1539	429,40 €
1440	389,40 €	1490	409,60 €	1540	429,80 €
1441	389,80 €	1491	410,00 €	1541	430,30 €
1442	390,20 €	1492	410,40 €	1542	430,70 €
1443	390,60 €	1493	410,80 €	1543	431,10 €
1444	391,00 €	1494	411,20 €	1544	431,50 €
1445	391,40 €	1495	411,70 €	1545	431,90 €
1446	391,80 €	1496	412,10 €	1546	432,30 €
1447	392,20 €	1497	412,50 €	1547	432,70 €
1448	392,60 €	1498	412,90 €	1548	433,10 €
1449	393,10 €	1499	413,30 €	1549	433,50 €
1450	393,50 €	1500	413,70 €	1550	433,90 €
1451	393,90 €	1501	414,10 €	1551	434,30 €
1452	394,30 €	1502	414,50 €	1552	434,70 €
1453	394,70 €	1503	414,90 €	1553	435,10 €
1454	395,10 €	1504	415,30 €	1554	435,50 €
1455	395,50 €	1505	415,70 €	1555	435,90 €
1456	395,90 €	1506	416,10 €	1556	436,30 €
1457	396,30 €	1507	416,50 €	1557	436,70 €
1458	396,70 €	1508	416,90 €	1558	437,10 €
1459	397,10 €	1509	417,30 €	1559	437,50 €
1460	397,50 €	1510	417,70 €	1560	437,90 €
1461	397,90 €	1511	418,10 €	1561	438,30 €
1462	398,30 €	1512	418,50 €	1562	438,70 €
1463	398,70 €	1513	418,90 €	1563	439,10 €
1464	399,10 €	1514	419,30 €	1564	439,60 €
1465	399,50 €	1515	419,70 €	1565	440,00 €
1466	399,90 €	1516	420,10 €	1566	440,40 €
1467	400,30 €	1517	420,50 €	1567	440,80 €
1468	400,70 €	1518	421,00 €	1568	441,20 €
1469	401,10 €	1519	421,40 €	1569	441,60 €
1470	401,50 €	1520	421,80 €	1570	442,00 €
1471	401,90 €	1521	422,20 €	1571	442,40 €
1472	402,40 €	1522	422,60 €	1572	442,80 €
1473	402,80 €	1523	423,00 €	1573	443,20 €
1474	403,20 €	1524	423,40 €	1574	443,60 €
1475	403,60 €	1525	423,80 €	1575	444,00 €
1476	404,00 €	1526	424,20 €	1576	444,40 €
1477	404,40 €	1527	424,60 €	1577	444,80 €
1478	404,80 €	1528	425,00 €	1578	445,20 €
1479	405,20 €	1529	425,40 €	1579	445,60 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1580	446,00 €	1630	466,20 €	1680	486,50 €
1581	446,40 €	1631	466,60 €	1681	486,90 €
1582	446,80 €	1632	467,00 €	1682	487,30 €
1583	447,20 €	1633	467,50 €	1683	487,70 €
1584	447,60 €	1634	467,90 €	1684	488,10 €
1585	448,00 €	1635	468,30 €	1685	488,50 €
1586	448,40 €	1636	468,70 €	1686	488,90 €
1587	448,90 €	1637	469,10 €	1687	489,30 €
1588	449,30 €	1638	469,50 €	1688	489,70 €
1589	449,70 €	1639	469,90 €	1689	490,10 €
1590	450,10 €	1640	470,30 €	1690	490,50 €
1591	450,50 €	1641	470,70 €	1691	490,90 €
1592	450,90 €	1642	471,10 €	1692	491,30 €
1593	451,30 €	1643	471,50 €	1693	491,70 €
1594	451,70 €	1644	471,90 €	1694	492,10 €
1595	452,10 €	1645	472,30 €	1695	492,50 €
1596	452,50 €	1646	472,70 €	1696	492,90 €
1597	452,90 €	1647	473,10 €	1697	493,30 €
1598	453,30 €	1648	473,50 €	1698	493,70 €
1599	453,70 €	1649	473,90 €	1699	494,10 €
1600	454,10 €	1650	474,30 €	1700	494,50 €
1601	454,50 €	1651	474,70 €	1701	494,90 €
1602	454,90 €	1652	475,10 €	1702	495,40 €
1603	455,30 €	1653	475,50 €	1703	495,80 €
1604	455,70 €	1654	475,90 €	1704	496,20 €
1605	456,10 €	1655	476,30 €	1705	496,60 €
1606	456,50 €	1656	476,80 €	1706	497,00 €
1607	456,90 €	1657	477,20 €	1707	497,40 €
1608	457,30 €	1658	477,60 €	1708	497,80 €
1609	457,70 €	1659	478,00 €	1709	498,20 €
1610	458,20 €	1660	478,40 €	1710	498,60 €
1611	458,60 €	1661	478,80 €	1711	499,00 €
1612	459,00 €	1662	479,20 €	1712	499,40 €
1613	459,40 €	1663	479,60 €	1713	499,80 €
1614	459,80 €	1664	480,00 €	1714	500,20 €
1615	460,20 €	1665	480,40 €	1715	500,60 €
1616	460,60 €	1666	480,80 €	1716	501,00 €
1617	461,00 €	1667	481,20 €	1717	501,40 €
1618	461,40 €	1668	481,60 €	1718	501,80 €
1619	461,80 €	1669	482,00 €	1719	502,20 €
1620	462,20 €	1670	482,40 €	1720	502,60 €
1621	462,60 €	1671	482,80 €	1721	503,00 €
1622	463,00 €	1672	483,20 €	1722	503,40 €
1623	463,40 €	1673	483,60 €	1723	503,80 €
1624	463,80 €	1674	484,00 €	1724	504,20 €
1625	464,20 €	1675	484,40 €	1725	504,70 €
1626	464,60 €	1676	484,80 €	1726	505,10 €
1627	465,00 €	1677	485,20 €	1727	505,50 €
1628	465,40 €	1678	485,60 €	1728	505,90 €
1629	465,80 €	1679	486,10 €	1729	506,30 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1730	506,70 €	1780	526,90 €	1830	547,10 €
1731	507,10 €	1781	527,30 €	1831	547,50 €
1732	507,50 €	1782	527,70 €	1832	547,90 €
1733	507,90 €	1783	528,10 €	1833	548,30 €
1734	508,30 €	1784	528,50 €	1834	548,70 €
1735	508,70 €	1785	528,90 €	1835	549,10 €
1736	509,10 €	1786	529,30 €	1836	549,50 €
1737	509,50 €	1787	529,70 €	1837	549,90 €
1738	509,90 €	1788	530,10 €	1838	550,30 €
1739	510,30 €	1789	530,50 €	1839	550,70 €
1740	510,70 €	1790	530,90 €	1840	551,10 €
1741	511,10 €	1791	531,30 €	1841	551,60 €
1742	511,50 €	1792	531,70 €	1842	552,00 €
1743	511,90 €	1793	532,10 €	1843	552,40 €
1744	512,30 €	1794	532,50 €	1844	552,80 €
1745	512,70 €	1795	533,00 €	1845	553,20 €
1746	513,10 €	1796	533,40 €	1846	553,60 €
1747	513,50 €	1797	533,80 €	1847	554,00 €
1748	513,90 €	1798	534,20 €	1848	554,40 €
1749	514,40 €	1799	534,60 €	1849	554,80 €
1750	514,80 €	1800	535,00 €	1850	555,20 €
1751	515,20 €	1801	535,40 €	1851	555,60 €
1752	515,60 €	1802	535,80 €	1852	556,00 €
1753	516,00 €	1803	536,20 €	1853	556,40 €
1754	516,40 €	1804	536,60 €	1854	556,80 €
1755	516,80 €	1805	537,00 €	1855	557,20 €
1756	517,20 €	1806	537,40 €	1856	557,60 €
1757	517,60 €	1807	537,80 €	1857	558,00 €
1758	518,00 €	1808	538,20 €	1858	558,40 €
1759	518,40 €	1809	538,60 €	1859	558,80 €
1760	518,80 €	1810	539,00 €	1860	559,20 €
1761	519,20 €	1811	539,40 €	1861	559,60 €
1762	519,60 €	1812	539,80 €	1862	560,00 €
1763	520,00 €	1813	540,20 €	1863	560,40 €
1764	520,40 €	1814	540,60 €	1864	560,90 €
1765	520,80 €	1815	541,00 €	1865	561,30 €
1766	521,20 €	1816	541,40 €	1866	561,70 €
1767	521,60 €	1817	541,80 €	1867	562,10 €
1768	522,00 €	1818	542,30 €	1868	562,50 €
1769	522,40 €	1819	542,70 €	1869	562,90 €
1770	522,80 €	1820	543,10 €	1870	563,30 €
1771	523,20 €	1821	543,50 €	1871	563,70 €
1772	523,70 €	1822	543,90 €	1872	564,10 €
1773	524,10 €	1823	544,30 €	1873	564,50 €
1774	524,50 €	1824	544,70 €	1874	564,90 €
1775	524,90 €	1825	545,10 €	1875	565,30 €
1776	525,30 €	1826	545,50 €	1876	565,70 €
1777	525,70 €	1827	545,90 €	1877	566,10 €
1778	526,10 €	1828	546,30 €	1878	566,50 €
1779	526,50 €	1829	546,70 €	1879	566,90 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
1880	567,30 €	1930	587,50 €	1980	607,80 €
1881	567,70 €	1931	587,90 €	1981	608,20 €
1882	568,10 €	1932	588,30 €	1982	608,60 €
1883	568,50 €	1933	588,80 €	1983	609,00 €
1884	568,90 €	1934	589,20 €	1984	609,40 €
1885	569,30 €	1935	589,60 €	1985	609,80 €
1886	569,70 €	1936	590,00 €	1986	610,20 €
1887	570,20 €	1937	590,40 €	1987	610,60 €
1888	570,60 €	1938	590,80 €	1988	611,00 €
1889	571,00 €	1939	591,20 €	1989	611,40 €
1890	571,40 €	1940	591,60 €	1990	611,80 €
1891	571,80 €	1941	592,00 €	1991	612,20 €
1892	572,20 €	1942	592,40 €	1992	612,60 €
1893	572,60 €	1943	592,80 €	1993	613,00 €
1894	573,00 €	1944	593,20 €	1994	613,40 €
1895	573,40 €	1945	593,60 €	1995	613,80 €
1896	573,80 €	1946	594,00 €	1996	614,20 €
1897	574,20 €	1947	594,40 €	1997	614,60 €
1898	574,60 €	1948	594,80 €	1998	615,00 €
1899	575,00 €	1949	595,20 €	1999	615,40 €
1900	575,40 €	1950	595,60 €	2000	615,80 €
1901	575,80 €	1951	596,00 €	2001	616,20 €
1902	576,20 €	1952	596,40 €	2002	616,30 €
1903	576,60 €	1953	596,80 €	2003	616,40 €
1904	577,00 €	1954	597,20 €	2004	616,50 €
1905	577,40 €	1955	597,60 €	2005	616,60 €
1906	577,80 €	1956	598,10 €	2006	616,70 €
1907	578,20 €	1957	598,50 €	2007	616,80 €
1908	578,60 €	1958	598,90 €	2008	616,80 €
1909	579,00 €	1959	599,30 €	2009	616,90 €
1910	579,50 €	1960	599,70 €	2010	617,00 €
1911	579,90 €	1961	600,10 €	2011	617,10 €
1912	580,30 €	1962	600,50 €	2012	617,20 €
1913	580,70 €	1963	600,90 €	2013	617,30 €
1914	581,10 €	1964	601,30 €	2014	617,40 €
1915	581,50 €	1965	601,70 €	2015	617,40 €
1916	581,90 €	1966	602,10 €	2016	617,50 €
1917	582,30 €	1967	602,50 €	2017	617,60 €
1918	582,70 €	1968	602,90 €	2018	617,70 €
1919	583,10 €	1969	603,30 €	2019	617,80 €
1920	583,50 €	1970	603,70 €	2020	617,90 €
1921	583,90 €	1971	604,10 €	2021	617,90 €
1922	584,30 €	1972	604,50 €	2022	618,00 €
1923	584,70 €	1973	604,90 €	2023	618,10 €
1924	585,10 €	1974	605,30 €	2024	618,20 €
1925	585,50 €	1975	605,70 €	2025	618,30 €
1926	585,90 €	1976	606,10 €	2026	618,40 €
1927	586,30 €	1977	606,50 €	2027	618,50 €
1928	586,70 €	1978	606,90 €	2028	618,50 €
1929	587,10 €	1979	607,40 €	2029	618,60 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2030	618,70 €	2080	623,00 €	2130	627,20 €
2031	618,80 €	2081	623,00 €	2131	627,30 €
2032	618,90 €	2082	623,10 €	2132	627,40 €
2033	619,00 €	2083	623,20 €	2133	627,40 €
2034	619,00 €	2084	623,30 €	2134	627,50 €
2035	619,10 €	2085	623,40 €	2135	627,60 €
2036	619,20 €	2086	623,50 €	2136	627,70 €
2037	619,30 €	2087	623,50 €	2137	627,80 €
2038	619,40 €	2088	623,60 €	2138	627,90 €
2039	619,50 €	2089	623,70 €	2139	628,00 €
2040	619,60 €	2090	623,80 €	2140	628,00 €
2041	619,60 €	2091	623,90 €	2141	628,10 €
2042	619,70 €	2092	624,00 €	2142	628,20 €
2043	619,80 €	2093	624,10 €	2143	628,30 €
2044	619,90 €	2094	624,10 €	2144	628,40 €
2045	620,00 €	2095	624,20 €	2145	628,50 €
2046	620,10 €	2096	624,30 €	2146	628,60 €
2047	620,20 €	2097	624,40 €	2147	628,60 €
2048	620,20 €	2098	624,50 €	2148	628,70 €
2049	620,30 €	2099	624,60 €	2149	628,80 €
2050	620,40 €	2100	624,60 €	2150	628,90 €
2051	620,50 €	2101	624,70 €	2151	629,00 €
2052	620,60 €	2102	624,80 €	2152	629,10 €
2053	620,70 €	2103	624,90 €	2153	629,10 €
2054	620,70 €	2104	625,00 €	2154	629,20 €
2055	620,80 €	2105	625,10 €	2155	629,30 €
2056	620,90 €	2106	625,20 €	2156	629,40 €
2057	621,00 €	2107	625,20 €	2157	629,50 €
2058	621,10 €	2108	625,30 €	2158	629,60 €
2059	621,20 €	2109	625,40 €	2159	629,70 €
2060	621,30 €	2110	625,50 €	2160	629,70 €
2061	621,30 €	2111	625,60 €	2161	629,80 €
2062	621,40 €	2112	625,70 €	2162	629,90 €
2063	621,50 €	2113	625,80 €	2163	630,00 €
2064	621,60 €	2114	625,80 €	2164	630,10 €
2065	621,70 €	2115	625,90 €	2165	630,20 €
2066	621,80 €	2116	626,00 €	2166	630,20 €
2067	621,80 €	2117	626,10 €	2167	630,30 €
2068	621,90 €	2118	626,20 €	2168	630,40 €
2069	622,00 €	2119	626,30 €	2169	630,50 €
2070	622,10 €	2120	626,30 €	2170	630,60 €
2071	622,20 €	2121	626,40 €	2171	630,70 €
2072	622,30 €	2122	626,50 €	2172	630,80 €
2073	622,40 €	2123	626,60 €	2173	630,80 €
2074	622,40 €	2124	626,70 €	2174	630,90 €
2075	622,50 €	2125	626,80 €	2175	631,00 €
2076	622,60 €	2126	626,90 €	2176	631,10 €
2077	622,70 €	2127	626,90 €	2177	631,20 €
2078	622,80 €	2128	627,00 €	2178	631,30 €
2079	622,90 €	2129	627,10 €	2179	631,40 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2180	631,40 €	2230	635,70 €	2280	639,90 €
2181	631,50 €	2231	635,80 €	2281	640,00 €
2182	631,60 €	2232	635,90 €	2282	640,10 €
2183	631,70 €	2233	635,90 €	2283	640,20 €
2184	631,80 €	2234	636,00 €	2284	640,30 €
2185	631,90 €	2235	636,10 €	2285	640,30 €
2186	631,90 €	2236	636,20 €	2286	640,40 €
2187	632,00 €	2237	636,30 €	2287	640,50 €
2188	632,10 €	2238	636,40 €	2288	640,60 €
2189	632,20 €	2239	636,40 €	2289	640,70 €
2190	632,30 €	2240	636,50 €	2290	640,80 €
2191	632,40 €	2241	636,60 €	2291	640,90 €
2192	632,50 €	2242	636,70 €	2292	640,90 €
2193	632,50 €	2243	636,80 €	2293	641,00 €
2194	632,60 €	2244	636,90 €	2294	641,10 €
2195	632,70 €	2245	637,00 €	2295	641,20 €
2196	632,80 €	2246	637,00 €	2296	641,30 €
2197	632,90 €	2247	637,10 €	2297	641,40 €
2198	633,00 €	2248	637,20 €	2298	641,50 €
2199	633,00 €	2249	637,30 €	2299	641,50 €
2200	633,10 €	2250	637,40 €	2300	641,60 €
2201	633,20 €	2251	637,50 €	2301	641,70 €
2202	633,30 €	2252	637,50 €	2302	641,80 €
2203	633,40 €	2253	637,60 €	2303	641,90 €
2204	633,50 €	2254	637,70 €	2304	642,00 €
2205	633,60 €	2255	637,80 €	2305	642,00 €
2206	633,60 €	2256	637,90 €	2306	642,10 €
2207	633,70 €	2257	638,00 €	2307	642,20 €
2208	633,80 €	2258	638,10 €	2308	642,30 €
2209	633,90 €	2259	638,10 €	2309	642,40 €
2210	634,00 €	2260	638,20 €	2310	642,50 €
2211	634,10 €	2261	638,30 €	2311	642,60 €
2212	634,20 €	2262	638,40 €	2312	642,60 €
2213	634,20 €	2263	638,50 €	2313	642,70 €
2214	634,30 €	2264	638,60 €	2314	642,80 €
2215	634,40 €	2265	638,70 €	2315	642,90 €
2216	634,50 €	2266	638,70 €	2316	643,00 €
2217	634,60 €	2267	638,80 €	2317	643,10 €
2218	634,70 €	2268	638,90 €	2318	643,10 €
2219	634,70 €	2269	639,00 €	2319	643,20 €
2220	634,80 €	2270	639,10 €	2320	643,30 €
2221	634,90 €	2271	639,20 €	2321	643,40 €
2222	635,00 €	2272	639,20 €	2322	643,50 €
2223	635,10 €	2273	639,30 €	2323	643,60 €
2224	635,20 €	2274	639,40 €	2324	643,70 €
2225	635,30 €	2275	639,50 €	2325	643,70 €
2226	635,30 €	2276	639,60 €	2326	643,80 €
2227	635,40 €	2277	639,70 €	2327	643,90 €
2228	635,50 €	2278	639,80 €	2328	644,00 €
2229	635,60 €	2279	639,80 €	2329	644,10 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2330	644,20 €	2380	648,40 €	2430	652,70 €
2331	644,30 €	2381	648,50 €	2431	652,70 €
2332	644,30 €	2382	648,60 €	2432	652,80 €
2333	644,40 €	2383	648,70 €	2433	652,90 €
2334	644,50 €	2384	648,70 €	2434	653,00 €
2335	644,60 €	2385	648,80 €	2435	653,10 €
2336	644,70 €	2386	648,90 €	2436	653,20 €
2337	644,80 €	2387	649,00 €	2437	653,20 €
2338	644,80 €	2388	649,10 €	2438	653,30 €
2339	644,90 €	2389	649,20 €	2439	653,40 €
2340	645,00 €	2390	649,30 €	2440	653,50 €
2341	645,10 €	2391	649,30 €	2441	653,60 €
2342	645,20 €	2392	649,40 €	2442	653,70 €
2343	645,30 €	2393	649,50 €	2443	653,80 €
2344	645,40 €	2394	649,60 €	2444	653,80 €
2345	645,40 €	2395	649,70 €	2445	653,90 €
2346	645,50 €	2396	649,80 €	2446	654,00 €
2347	645,60 €	2397	649,90 €	2447	654,10 €
2348	645,70 €	2398	649,90 €	2448	654,20 €
2349	645,80 €	2399	650,00 €	2449	654,30 €
2350	645,90 €	2400	650,10 €	2450	654,30 €
2351	645,90 €	2401	650,20 €	2451	654,40 €
2352	646,00 €	2402	650,30 €	2452	654,50 €
2353	646,10 €	2403	650,40 €	2453	654,60 €
2354	646,20 €	2404	650,40 €	2454	654,70 €
2355	646,30 €	2405	650,50 €	2455	654,80 €
2356	646,40 €	2406	650,60 €	2456	654,90 €
2357	646,50 €	2407	650,70 €	2457	654,90 €
2358	646,50 €	2408	650,80 €	2458	655,00 €
2359	646,60 €	2409	650,90 €	2459	655,10 €
2360	646,70 €	2410	651,00 €	2460	655,20 €
2361	646,80 €	2411	651,00 €	2461	655,30 €
2362	646,90 €	2412	651,10 €	2462	655,40 €
2363	647,00 €	2413	651,20 €	2463	655,50 €
2364	647,10 €	2414	651,30 €	2464	655,50 €
2365	647,10 €	2415	651,40 €	2465	655,60 €
2366	647,20 €	2416	651,50 €	2466	655,70 €
2367	647,30 €	2417	651,50 €	2467	655,80 €
2368	647,40 €	2418	651,60 €	2468	655,90 €
2369	647,50 €	2419	651,70 €	2469	656,00 €
2370	647,60 €	2420	651,80 €	2470	656,00 €
2371	647,60 €	2421	651,90 €	2471	656,10 €
2372	647,70 €	2422	652,00 €	2472	656,20 €
2373	647,80 €	2423	652,10 €	2473	656,30 €
2374	647,90 €	2424	652,10 €	2474	656,40 €
2375	648,00 €	2425	652,20 €	2475	656,50 €
2376	648,10 €	2426	652,30 €	2476	656,60 €
2377	648,20 €	2427	652,40 €	2477	656,60 €
2378	648,20 €	2428	652,50 €	2478	656,70 €
2379	648,30 €	2429	652,60 €	2479	656,80 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2480	656,90 €	2530	660,80 €	2580	664,40 €
2481	657,00 €	2531	660,80 €	2581	664,40 €
2482	657,10 €	2532	660,90 €	2582	664,50 €
2483	657,20 €	2533	661,00 €	2583	664,60 €
2484	657,20 €	2534	661,00 €	2584	664,70 €
2485	657,30 €	2535	661,10 €	2585	664,70 €
2486	657,40 €	2536	661,20 €	2586	664,80 €
2487	657,50 €	2537	661,30 €	2587	664,90 €
2488	657,60 €	2538	661,30 €	2588	664,90 €
2489	657,70 €	2539	661,40 €	2589	665,00 €
2490	657,70 €	2540	661,50 €	2590	665,10 €
2491	657,80 €	2541	661,60 €	2591	665,20 €
2492	657,90 €	2542	661,60 €	2592	665,20 €
2493	658,00 €	2543	661,70 €	2593	665,30 €
2494	658,10 €	2544	661,80 €	2594	665,40 €
2495	658,20 €	2545	661,80 €	2595	665,50 €
2496	658,30 €	2546	661,90 €	2596	665,50 €
2497	658,30 €	2547	662,00 €	2597	665,60 €
2498	658,40 €	2548	662,10 €	2598	665,70 €
2499	658,50 €	2549	662,10 €	2599	665,70 €
2500	658,60 €	2550	662,20 €	2600	665,80 €
2501	658,70 €	2551	662,30 €	2601	665,90 €
2502	658,70 €	2552	662,30 €	2602	666,00 €
2503	658,80 €	2553	662,40 €	2603	666,00 €
2504	658,90 €	2554	662,50 €	2604	666,10 €
2505	659,00 €	2555	662,60 €	2605	666,20 €
2506	659,00 €	2556	662,60 €	2606	666,20 €
2507	659,10 €	2557	662,70 €	2607	666,30 €
2508	659,20 €	2558	662,80 €	2608	666,40 €
2509	659,20 €	2559	662,90 €	2609	666,50 €
2510	659,30 €	2560	662,90 €	2610	666,50 €
2511	659,40 €	2561	663,00 €	2611	666,60 €
2512	659,50 €	2562	663,10 €	2612	666,70 €
2513	659,50 €	2563	663,10 €	2613	666,80 €
2514	659,60 €	2564	663,20 €	2614	666,80 €
2515	659,70 €	2565	663,30 €	2615	666,90 €
2516	659,70 €	2566	663,40 €	2616	667,00 €
2517	659,80 €	2567	663,40 €	2617	667,00 €
2518	659,90 €	2568	663,50 €	2618	667,10 €
2519	660,00 €	2569	663,60 €	2619	667,20 €
2520	660,00 €	2570	663,60 €	2620	667,30 €
2521	660,10 €	2571	663,70 €	2621	667,30 €
2522	660,20 €	2572	663,80 €	2622	667,40 €
2523	660,30 €	2573	663,90 €	2623	667,50 €
2524	660,30 €	2574	663,90 €	2624	667,50 €
2525	660,40 €	2575	664,00 €	2625	667,60 €
2526	660,50 €	2576	664,10 €	2626	667,70 €
2527	660,50 €	2577	664,20 €	2627	667,80 €
2528	660,60 €	2578	664,20 €	2628	667,80 €
2529	660,70 €	2579	664,30 €	2629	667,90 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2630	668,00 €	2680	671,60 €	2730	675,20 €
2631	668,10 €	2681	671,70 €	2731	675,30 €
2632	668,10 €	2682	671,70 €	2732	675,30 €
2633	668,20 €	2683	671,80 €	2733	675,40 €
2634	668,30 €	2684	671,90 €	2734	675,50 €
2635	668,30 €	2685	672,00 €	2735	675,60 €
2636	668,40 €	2686	672,00 €	2736	675,60 €
2637	668,50 €	2687	672,10 €	2737	675,70 €
2638	668,60 €	2688	672,20 €	2738	675,80 €
2639	668,60 €	2689	672,20 €	2739	675,90 €
2640	668,70 €	2690	672,30 €	2740	675,90 €
2641	668,80 €	2691	672,40 €	2741	676,00 €
2642	668,80 €	2692	672,50 €	2742	676,10 €
2643	668,90 €	2693	672,50 €	2743	676,10 €
2644	669,00 €	2694	672,60 €	2744	676,20 €
2645	669,10 €	2695	672,70 €	2745	676,30 €
2646	669,10 €	2696	672,70 €	2746	676,40 €
2647	669,20 €	2697	672,80 €	2747	676,40 €
2648	669,30 €	2698	672,90 €	2748	676,50 €
2649	669,40 €	2699	673,00 €	2749	676,60 €
2650	669,40 €	2700	673,00 €	2750	676,60 €
2651	669,50 €	2701	673,10 €	2751	676,70 €
2652	669,60 €	2702	673,20 €	2752	676,80 €
2653	669,60 €	2703	673,30 €	2753	676,90 €
2654	669,70 €	2704	673,30 €	2754	676,90 €
2655	669,80 €	2705	673,40 €	2755	677,00 €
2656	669,90 €	2706	673,50 €	2756	677,10 €
2657	669,90 €	2707	673,50 €	2757	677,20 €
2658	670,00 €	2708	673,60 €	2758	677,20 €
2659	670,10 €	2709	673,70 €	2759	677,30 €
2660	670,10 €	2710	673,80 €	2760	677,40 €
2661	670,20 €	2711	673,80 €	2761	677,40 €
2662	670,30 €	2712	673,90 €	2762	677,50 €
2663	670,40 €	2713	674,00 €	2763	677,60 €
2664	670,40 €	2714	674,00 €	2764	677,70 €
2665	670,50 €	2715	674,10 €	2765	677,70 €
2666	670,60 €	2716	674,20 €	2766	677,80 €
2667	670,70 €	2717	674,30 €	2767	677,90 €
2668	670,70 €	2718	674,30 €	2768	677,90 €
2669	670,80 €	2719	674,40 €	2769	678,00 €
2670	670,90 €	2720	674,50 €	2770	678,10 €
2671	670,90 €	2721	674,60 €	2771	678,20 €
2672	671,00 €	2722	674,60 €	2772	678,20 €
2673	671,10 €	2723	674,70 €	2773	678,30 €
2674	671,20 €	2724	674,80 €	2774	678,40 €
2675	671,20 €	2725	674,80 €	2775	678,50 €
2676	671,30 €	2726	674,90 €	2776	678,50 €
2677	671,40 €	2727	675,00 €	2777	678,60 €
2678	671,40 €	2728	675,10 €	2778	678,70 €
2679	671,50 €	2729	675,10 €	2779	678,70 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2780	678,80 €	2830	682,40 €	2880	686,00 €
2781	678,90 €	2831	682,50 €	2881	686,10 €
2782	679,00 €	2832	682,60 €	2882	686,20 €
2783	679,00 €	2833	682,60 €	2883	686,30 €
2784	679,10 €	2834	682,70 €	2884	686,30 €
2785	679,20 €	2835	682,80 €	2885	686,40 €
2786	679,20 €	2836	682,90 €	2886	686,50 €
2787	679,30 €	2837	682,90 €	2887	686,50 €
2788	679,40 €	2838	683,00 €	2888	686,60 €
2789	679,50 €	2839	683,10 €	2889	686,70 €
2790	679,50 €	2840	683,10 €	2890	686,80 €
2791	679,60 €	2841	683,20 €	2891	686,80 €
2792	679,70 €	2842	683,30 €	2892	686,90 €
2793	679,80 €	2843	683,40 €	2893	687,00 €
2794	679,80 €	2844	683,40 €	2894	687,00 €
2795	679,90 €	2845	683,50 €	2895	687,10 €
2796	680,00 €	2846	683,60 €	2896	687,20 €
2797	680,00 €	2847	683,70 €	2897	687,30 €
2798	680,10 €	2848	683,70 €	2898	687,30 €
2799	680,20 €	2849	683,80 €	2899	687,40 €
2800	680,30 €	2850	683,90 €	2900	687,50 €
2801	680,30 €	2851	683,90 €	2901	687,60 €
2802	680,40 €	2852	684,00 €	2902	687,60 €
2803	680,50 €	2853	684,10 €	2903	687,70 €
2804	680,50 €	2854	684,20 €	2904	687,80 €
2805	680,60 €	2855	684,20 €	2905	687,80 €
2806	680,70 €	2856	684,30 €	2906	687,90 €
2807	680,80 €	2857	684,40 €	2907	688,00 €
2808	680,80 €	2858	684,40 €	2908	688,10 €
2809	680,90 €	2859	684,50 €	2909	688,10 €
2810	681,00 €	2860	684,60 €	2910	688,20 €
2811	681,10 €	2861	684,70 €	2911	688,30 €
2812	681,10 €	2862	684,70 €	2912	688,30 €
2813	681,20 €	2863	684,80 €	2913	688,40 €
2814	681,30 €	2864	684,90 €	2914	688,50 €
2815	681,30 €	2865	685,00 €	2915	688,60 €
2816	681,40 €	2866	685,00 €	2916	688,60 €
2817	681,50 €	2867	685,10 €	2917	688,70 €
2818	681,60 €	2868	685,20 €	2918	688,80 €
2819	681,60 €	2869	685,20 €	2919	688,90 €
2820	681,70 €	2870	685,30 €	2920	688,90 €
2821	681,80 €	2871	685,40 €	2921	689,00 €
2822	681,80 €	2872	685,50 €	2922	689,10 €
2823	681,90 €	2873	685,50 €	2923	689,10 €
2824	682,00 €	2874	685,60 €	2924	689,20 €
2825	682,10 €	2875	685,70 €	2925	689,30 €
2826	682,10 €	2876	685,70 €	2926	689,40 €
2827	682,20 €	2877	685,80 €	2927	689,40 €
2828	682,30 €	2878	685,90 €	2928	689,50 €
2829	682,40 €	2879	686,00 €	2929	689,60 €

Tarifs PARCOURS CURSUS selon QF

QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS	QF	PARCOURS CURSUS
2930	689,60 €	2980	693,30 €		
2931	689,70 €	2981	693,30 €		
2932	689,80 €	2982	693,40 €		
2933	689,90 €	2983	693,50 €		
2934	689,90 €	2984	693,50 €		
2935	690,00 €	2985	693,60 €		
2936	690,10 €	2986	693,70 €		
2937	690,20 €	2987	693,80 €		
2938	690,20 €	2988	693,80 €		
2939	690,30 €	2989	693,90 €		
2940	690,40 €	2990	694,00 €		
2941	690,40 €	2991	694,10 €		
2942	690,50 €	2992	694,10 €		
2943	690,60 €	2993	694,20 €		
2944	690,70 €	2994	694,30 €		
2945	690,70 €	2995	694,30 €		
2946	690,80 €	2996	694,40 €		
2947	690,90 €	2997	694,50 €		
2948	690,90 €	2998	694,60 €		
2949	691,00 €	2999	694,60 €		
2950	691,10 €	3000	694,70 €		
2951	691,20 €	3001 et sup	694,70 €		
2952	691,20 €				
2953	691,30 €				
2954	691,40 €				
2955	691,50 €				
2956	691,50 €				
2957	691,60 €				
2958	691,70 €				
2959	691,70 €				
2960	691,80 €				
2961	691,90 €				
2962	692,00 €				
2963	692,00 €				
2964	692,10 €				
2965	692,20 €				
2966	692,20 €				
2967	692,30 €				
2968	692,40 €				
2969	692,50 €				
2970	692,50 €				
2971	692,60 €				
2972	692,70 €				
2973	692,80 €				
2974	692,80 €				
2975	692,90 €				
2976	693,00 €				
2977	693,00 €				
2978	693,10 €				
2979	693,20 €				

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES  
APPLICABLES A COMPTER DU 15 AVRIL 2016**

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Ces tarifs sont calculés selon les ressources, sur la base du quotient familial (établi par la Caisse d'Allocations Familiales) fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé par la Ville suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

**Catégorie A :** *Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF*

- Adultes résidant sur Grenoble et enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS ainsi que leurs enfants.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de des personnes handicapées (CLIS)
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie

**Catégorie B :** *Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non Grenoblois) – tarifs fixes*

- Adultes et enfants résidant hors de Grenoble

Les activités sont réparties en 3 groupes :

**Groupe 1 :** Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité.

**Groupe 2 et 3:** Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...).

**ACTIVITES SPORTIVES A L'ANNEE (hors vacances scolaires) :**

**Tarifs forfaitaires pour 1 module (Septembre à mi-janvier ou mi-janvier à juin)**

	ACTIVITES TERRESTRES			ACTIVITES AQUATIQUES
	Durée <=1h	Durée >1h et <= 2h	Durée >2h	Durée <=1h
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	<b>De 11,2€ à 77,5€</b> Selon la formule : (QF x 0,025305) + 1,583969	<b>De 23,5€ à 154€</b> Selon la formule : (QF x 0,049809) + 4,572519	<b>De 34,7€ à 231,5€</b> Selon la formule : (QF x 0,075115) + 6,156489	<b>De 16,3€ à 156,1€</b> Selon la formule : (QF x 0,053359) + -3,976336
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>79,6€</b>	<b>159,1€</b>	<b>237,7€</b>	<b>161,2€</b>

**Tarifs forfaitaires pour environ 8 séances**

	ACTIVITES SPECIFIQUES DES MERCREDIS	
	Les mercredis du VTT	Les mercredis montagne
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	<b>De 21,4€ à 144,8€</b> Selon la formule : (QF x 0,047099) + 3,50229	<b>De 34,7€ à 348,8€</b> Selon la formule : (QF x 0,119885) + -10,856489
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>148,9€</b>	<b>359€</b>

**POSSIBILITES DE DEDUCTION :**

1. Tarifs forfaitaires pouvant donner lieu à une déduction en cas d'annulation de séances du fait de la Ville.
  - 1.1 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à un module :
    - De 3 à 6 séances annulées : - 25%
    - De 7 à 9 séances annulées : - 50%
    - De 10 à 12 séances annulées : - 75%
    - Au-delà de 12 séances annulées : non facturation
  - 1.2 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à environ 8 séances :
    - De 4 à 6 séances annulées : - 50%
    - Au-delà de 6 séances annulées : non facturation

**STAGES SPORTIFS VACANCES:**

**Tarifs forfaitaires pour une semaine**

En cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé

	ACTIVITES TERRESTRES		STAGES AQUATIQUES		
	1 prestation supplémentaire	2 prestations supplémentaires ou plus	Cours de natation		Gym.
			<=1h	>1h	Aquatique
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi. = 3000	<b>De 24,5€ à 188,7€</b> Selon la formule : (QFx0,062672)+0,684 733	<b>De 32,6€ à 278,5€</b> Selon la formule : (QFx0,093855)+ 3,064885	<b>De 5,1€ à 41,8€</b> Selon la formule : (QFx0,014008)+ 0,222901	<b>De 8,2€ à 63,2€</b> Selon la formule : (QFx0,020992)+0,2 22901	<b>De 7,1€ à 62,2€</b> Selon la formule : (QFx0,021031)+ 0,891603
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>193,8€</b>	<b>286,6€</b>	<b>42,8€</b>	<b>64,3€</b>	<b>63,2€</b>

**POSSIBILITES DE DEDUCTION / PRORATISATION:**

1. Déduction prévue par la délibération n°2 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2014
2. En cas de présence d'un jour férié durant la semaine de stage, le montant sera proratisé (20% par jour férié)
3. En cas d'annulation de séances du fait de la Ville, le montant sera proratisé de la manière suivante:
  - 1 jour d'annulation : - 20%
  - 2 jours d'annulation : - 40%
  - 3 jours d'annulation : - 60%
  - 4 jours d'annulation : - 80%
  - Annulation du stage : non facturation

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2016

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	ASIEG	11-janv-16	31-déc-2016	22 000 €	Location local associatif	20 000 €	0 €	2 500 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	AUESC Bajatière	20-janv-16	31-déc-2018	9 000 €	Aide à l'insertion professionnelle "emplois d'avenir"	8 560 €	0 €	1 000 €
		délibération 66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble	18-mars-16	31-déc-2016	43 435 €	Détachement 2ème semestre	22 468 €	0 €	20 967 €
		délibération 26-C003 du 29 février 2016						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	11-janv-16	31-déc-2016	77 490 €	Organisation du semi- marathon de Vizille	54 450 €	0 €	10 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	13-janv-16	31-déc-2016	30 000 €	Aide à l'insertion professionnelle "emplois d'avenir"	31 200 €	8 736 €	1 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage	22-mars-16	31-déc-2016	97 150 €	Fonctionnement 2016 - solde heures de glace saison 2015-2016	51 725 €	0 €	45 425 €
		délibération 26-C003 du 29 février 2016						
2 avenant financier	Grenoble Tennis	12-janv-2016	31-déc-2016	110 000 €	Fonctionnement 2016 - solde	55 000 €	445 246 €	55 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	11-janv-2016	31-déc-2016	56 000 €	Organisation d'une compétition interrégionale minimales	57 120 €	25 617 €	2 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	06-janv-2016	31-déc-2016	70 500 €	Fonctionnement 2016 - solde	35 250 €	5 778 €	35 250 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
<b>Total</b>								<b>173 142 €</b>

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Departement	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Muséum	Assistant de conservation	Animateur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque d'étude et du patrimoine	Technicien (50 %)	Adjoint du patrimoine à temps complet (100 %) - (1 poste rattaché à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine)
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Kateb Yacine	Adjoint du patrimoine à temps non complet (50 %)	
Ville Emancipatrice	Sports (Mission Sport et Quartiers)		Adjoint technique	Adjoint d'animation
Ville Emancipatrice	Sports (Mission Sport et Quartiers)		Rédacteur	Adjoint d'animation
Direction Générale des services	Tranquillités	Police Municipale	Agent de police municipale	Chef de service de police municipale
Direction Générale des services	Vie Institutionnelle	Assemblée	Rédacteur	Attaché

## TRANSFORMATIONS DE POSTES SAISONNIERS

Département	Direction	Service	Poste à supprimer					Nouveau service	Poste à créer			
			Cadre d'emplois	Base horaire mensuelle	Durée maximale	Période : mois concerné	Nature de l'opération		Cadre d'emplois	Base horaire mensuelle	Durée	Période
Direction Générale des Services	Communication Evénementiel	Animation	Animateur	151,67 H	2 mois	juillet-août	Eté Oh Parc	Animation	Adjoint d'animation	151,67 H	2 mois	juillet-août
Direction Générale des Services	Communication Evénementiel	Animation	Rédacteur (6 postes)	151,67 H	2 mois	juillet-août	Eté Oh Parc	Animation	Adjoint d'animation (6 postes)	151,67 H	2 mois	juillet-août
Direction Générale des Services	Communication Evénementiel	Animation	Adjoint d'animation	151,67 H	7 semaines	juil-septembre	Eté Oh Parc	Animation	Adjoint d'animation	151,67 H	3 mois	juin à août
Direction Générale des Services	Communication Evénementiel	Animation	Adjoint technique (5 postes)	151,67 H	2 mois	juillet-août	Eté Oh Parc	Animation	Adjoint d'animation (5 postes)	151,67 H	2 mois	juillet-août
Ville Emancipatrice	Sports	Activités sportives	Adjoint technique (3 postes)	151,67 H	3 mois	juin à août	Renfort piscines	Activités sportives	Adjoint administratif (3 postes)	151,67 H	3 mois	juin à août
Ville Emancipatrice	Sports	Activités sportives	Adjoint technique	151,67 H	3 mois	juin à août	Renfort piscines	Activités sportives	Adjoint administratif	151,67 H	2 mois	juillet-août
Ville Emancipatrice	Sports	Activités sportives	Adjoint technique	151,67 H	3 mois	juin à août	Renfort piscines	Activités sportives	Adjoint administratif	151,67 H	2 mois	juillet-août
Ville Emancipatrice	Sports	Mission Sport et Quartiers	Adjoint d'animation	151,67 H	1 mois	juillet	Animations de proximité	Mission Sport et Quartiers	Adjoint d'animation	151,67 H	1 mois	août
Ville Emancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Educateur des activités physiques et sportives	151,67 H	2 mois	juillet-août	Animation	Mission Sport et Quartiers	Adjoint d'animation	151,67 H	2 mois	juillet-août
Ville Emancipatrice	Sports	Activités sportives	Adjoint technique	151,67 H	3 mois	juin à août	Animations de proximité	Activités sportives	Educateur des activités physiques et sportives	151,67 H	2 mois	juillet-août
Ville Emancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Adjoint technique	151,67 H	3 mois	juin à août	Renfort piscines	Activités sportives	Educateur des activités physiques et sportives	151,67 H	1 mois	juillet
Ville Emancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Adjoint technique	151,67 H	3 mois	juin à août	Renfort piscines	Activités sportives	Opérateur des activités physiques et sportives	151,67 H	1 mois	juillet

**ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Alain DENOYELLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2016, par des avenants financiers :

<b>Association</b>	<b>Libellé du Projet</b>	<b>Montant</b>
AUESCB - Usagers des Equipements Socio-Culturels Bajatière	Animation Jouhaux-Bajatière - 2016	2 200€
Cultur'Act Le Prunier Sauvage	Fonctionnement Annuel - 2016	10 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Bien Vivre à l'Abbaye Jouhaux - 2016	2 200€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ville solidaire et citoyenne du 10 mai 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain DENOYELLE

Affichée le :